

1986
28

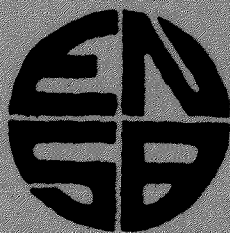
DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

CONSERVATION
des
DOCUMENTS SONORES

ANNEE : 1985-86

22^{ème} PROMOTION

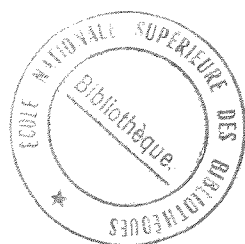


ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

CONSERVATION
DES
DOCUMENTS SONORES
PHONOTHEQUE EN REGION

1986
28



MADAME ANNIE OLIVIER

SOUS LA DIRECTION DE
MONSIEUR GERARD HERZHAFT

Je remercie toutes les personnes qui ont répondu à mon questionnaire ainsi que celles qui ont bien voulu me recevoir .

sommaire

<u>CONSERVATION DES DOCUMENTS SONORES ; la coopération internationale .</u>	
1 - les associations internationales et nationales	...p.6
2 - la recherche sur la conservationp.10
3 - la normalisation	...p.12
4 - les problèmes juridiques	...p.14
 <u>RECENSEMENT DES COLLECTIONS SONORES CONSERVEES EN FRANCE</u>	
- le dépôt légal	...p.16
- l ' AFAS	...p.17
 <u>INVENTAIRE DES COLLECTIONS SONORES CONSERVEES EN REGION RHONE - ALPES : enquête de fevrier 1986</u>	
	...p.20
 <u>PHONOTHEQUES EN REGION</u>	
	...p.35
 <u>ANNEXES :</u>	
annexe 1 : la restauration des documents anciens	
annexe 2 : la Phonothèque Nationale , LEDA	
annexe 3 : projet Rhône-Alpes de phonothèque	
annexe 4 : phonothèque du Musée Duphinois	
annexe 5 ; lettre de l' A.F.A.S.	
annexe 6 : questionnaire	
annexe 7 : Lois	

Nombreuses sont les bibliothèques et les services culturels assumant un rôle de conservation d' un fonds ancien de livres , de manuscrits , de photos , d' estampes ...

Mais la prise de conscience générale qu' un document sonore est un document à part entière , est en France un phénomène récent .

Certes le document sonore date du début du siècle mais le problème de conservation de ces documents se pose de façon aigue (fragilité , coût du stockage , coût des copies sur bandes de sécurité , construction de locaux appropriés, problèmes juridiques pour la divulgation de certains de ces documents ...)

Le principe de conservation et de restauration est depuis longtemps admis aux Etats -Unis .

Les anglo-saxons parlent de Sound Archives . En France le terme de phonothèque est inconnu du grand public . Il figure depuis peu dans les dictionnaires .

Définition du G.D.E.L. :

" une phonothèque a pour but de rassembler , conserver et mettre à la disposition des usagers des documents sonores de tout genre ."

" une sonothèque est un lieu où l' on conserve des enregistrements de bruits , d'effets sonores qui peuvent être utilisés par des réalisateurs de films , d'émissions radiophoniques ou télévisées ."

" une phonothèque est une collection de phonogrammes inédits ou commerciaux réunis sur un thème précis où de manière encyclopédique à des fins de conservation " (cf. M.F.Calas) .

Le terme de discathèque est plus restrictif car il ne s'adresse qu'à un seul support le disque ; la discothèque est un lieu où une collection de disques est réunie pour être prêtée au public .

Lors d' un colloque international à Tours en mars 1986 , le secrétaire général du Conseil de l' Europe , Marcelino Oreja , a lancé un manifeste pour la sauvegarde du patrimoine linguistique en Europe devant l' appauvrissement et la marginalisation des langues naturelles au profit d' une langue standardisée , celle qui en laminant les différences devient par là plus facilement manipulable par les machines .

HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DES DOCUMENTS SONORES

L'histoire de l'enregistrement sonore commence lorsque Charles Cros dépose à l'Académie des Sciences à Paris, le 8 avril 1877 un pli où il décrit un procédé de reproduction des sons (pli ouvert le 3 décembre au moment où Alva Edison dépose une demande de brevet au Patent Office de Washington (agréée le 8 fev . 1878).

Le développement des archives sonores va devenir indissoluble de celui des techniques d'enregistrements sonores.

1899 : fondation des Phonogramm -Archiv de Vienne

1900 : L'Institut autrichien présente à l'exposition universelle de Paris des cylindres où sont enregistrés 70 langues et dialectes différents. Le Docteur Azoulay pour le compte de la société d'Anthropologie enregistre 400 cylindres de parlers et chants des différentes ethnies réunies à Paris. Sur ces 400, 40 sur le patrimoine français : (conservés au Musée de l'Homme.

1903 : François Vallée enregistre la tradition bretonne (Marc ' harit Fulup).

1904 : fondation des Archives sonores allemandes.

1905 : Béla Bartok (et Kodály) commence ses recherches sur la musique paysanne hongroise.

1911: Inauguration des Archives de la Parole (Université de Paris).

1918 : fondation du fonds d'Archives Nationales E.G.A.F. par Lénine.

1925 (19 mai) : loi instituant le dépôt légal obligatoire en France.

1928 : la Library of Congress commence à enregistrer et à conserver des chants populaires américains.

1938 (8 avril) : création de la Phonothèque Nationale en France, gérante du dépôt légal.

1940 (25 janv.) : 1^{er} dépôt légal effectué par 1 éditeur pour mettre son "produit" à l'abri.

1959 (30 nov.) : création de la Discothèque de France, assoc. 1901

1969 : création de l'IASA.

1972:: le service des nouveaux supports fut créé au sein du département des livres imprimés par Pierre Pelon.

1974 (sept.) : publication au journal officiel du texte réglant l'option discothèque dans le cadre du C.A.F.E.

1976 : la Phonothèque Nationale est rattachée au Service Audiovisuel de la Bibliothèque Nationale.

1979 (fev.) : création de l'A.F.A.S.

Le prêt de disques : historique .

- 1956 : Discothèque de la bibliothèque centrale de prêt de la Marne
1959 : création de la Discothèque de France
1959 : discothèque du comité d' établissement d' Hispano Suiza
1964 : discothèque de la caisse vieillesse
 discothèque d' Air France
 discothèque municipale de Corbeil (Essonnes)

1967 : discothèque de la B.C.P. du Rhône
1969 : discothèque de la ville de Paris

En 1966 , au congrés de la F.I.A.B. à la Haye , est publié le résultat d' une enquête sur les bibliothèques dans le monde et dévoile la présence de phonothèques importantes aux Etats - Unis , en Grande - Bretagne , en Nouvelle- Zélande .

Au congrés de l' A.B.F. à Bordeaux en 1967 sur un questionnaire : 336 envois , 120 réponses reçues , 37 bibliothèques possédant une discothèque .

La première rencontre des discothèques de prêt (45) en 1970 pose les statuts d' une association (sous-section de l' A.B.F.) et propose l'établissement d'un répertoire des discothèques et des discothécaires tous statuts confondus .

En 1983 on note 500 discothèques ; le livre progresse de 30 à 70 % de 1970 à 1980 dans les bibliothèques , le disque de 300 % .

(cf. Cecil Guitard)

la coopération
— entre

les phonotèques

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF SOUND ARCHIVES: I.A.S.A.

I.A.S.A. Secrétariat général

Helen Harrison

Open University Library

Walton Hall Milton Keynes MK7 6 AA

ENGLAND

Créée en 1969 à Amsterdam pendant la conférence annuelle de l' A.I.B.M. , l' I.A.S.A. a pour but de servir d' intermédiaire pour une coopération internationale entre les phonothèques et les fonds d' archives sonores

Les membres de l' I.A.S.A. se retrouvent en Congrès Annuel:

- Salzbourg: 1979
- Bruxelles : juil. 1982
- Washington: mai 1983
- Côme : Sept. 1984
- Berlin est : Sept. 1985
- Stockholm: août 1986

Au congrès de Washington furent exposées les expériences menées dans le domaine de l' automatisation des catalogues de documents sonores (voir page)

Afin de faire avancer la normalisation des notices de catalogage des documents sonores et en s' appuyant sur des expériences mises au point par l' A.R.S.C. et l' O.C.L.C., un projet de révision de l' I.S.B.D. (NBM) fut envisagé à ce congrès

Au congrès de Côme : catalogage et copyright

L' I.A.S.A. et son comité technique ont publié un guide technique sur la conservation des documents sonores .

L' I.A.S.A. fut représentée au congrès de l' I.F.L.A. à Nairobi en 1984

L' I.F.L.A. est affiliée à l' A.R.S.C. , I.A.M.L. , UNESCO ; elle compte actuellement 180 membres .

Publication : " Phonographic Bulletin" depuis 1971

ASSOCIATION FRANCAISE D'ARCHIVES SONORES

2 rue de Louvois

75 002 PARIS

Tél. : 42 61 82 83 poste 560

L'A.F.A.S. est une association loi de 1901 créée le 2 février 1979; elle regroupe des conservateurs des chercheurs , des représentants de la production phonographique et sociétés d' auteurs .

Présidente : Marie Rose Simoni- Aurembon (C.N.R.S.)

Vice président: Jacques Moinet (S.A.C.M. / S.D.R.M.)

...

Le travail de l' A.F.A.S. s' oriente essentiellement vers :

. Etude des problèmes techniques de stockage et de conservation des documents sonores

. Etude des problèmes juridiques de diffusion et d' édition de ces documents

. Répertoire des institutions et centres d' archives sonores en France

. Soutien aux projets de constitution ou de développement de phonothèques régionales

Publications:

. guide pratique pour la collecte et la conservation des documents : " L ' ORAL EN BOITE ", 1984

. un manuel de catalogage des documents sonores

CE manuel s' appuie sur le guide pratique du catalogueur de M. Pelletier normes AFNOR de 1982 , les principes de l' ISBD (NBM) Londres IFLA International office for UBC , 1982 et la norme Z 44-066

.Guide juridique de l' utilisation des phonogrammes et des vidéogrammes (à paraître)

. un bulletin mensuel

Sonorités : bulletin de l' Association Française des archives sonores n° 1 (1980) - .- ISSN 0248 1227

L' A.F.A.S. est membre de L' I.A.S.A. ; elle compte actuellement 160 membres

ASSOCIATION FOR RECORDER SOUND COLLECTIONS : A.R.S.C

L' A.R.S.C. créée à Syracuse en 1966 est une association de collectionneurs et de phonothèques nord américaines. Elle compte en 1983, 800 membres (90% de Américains , des Canadiens) . L ' A.R.S.C. est affiliée à l' I.A. S.A.

Missions de l ' A.R.S.C. : établir un index automatisé de tous les enregistrements 78 tours conservés dans les 5 grands ^{fonds} d' archives sonores des Etats - Unis :

- . Bibliothèque du Congrès à Washington
- . New York Public Library
- . Bibliothèque de l' Université de Syracuse
- . Bibliothèque de l' Université de Yale
- . Bibliothèque de l' Université de Stanford

L' ensemble de ces cinq fonds représentant 1 200 000 disques , 330 000 pour les " Rodgers and Hammerstein Archives " de la New York Public Library.

L' A.R.S.C. a créé un comité pour cette opération : "Associated Audio Archives = AAA".

Les disques sont photographiés sur microfilm 16 mm Les informations relevées sur le film sont entrées sur ordinateur et par la suite éditées sous forme de microfiches COM ; Des index auteurs , titres , interprètes , marques , sont également édités . Les procédures de saisie sont compatibles avec le système MARC en vue de l' utilisation au niveau régional , national , international. Le premier travail sur les 78 tours étant terminé , il va s' étendre aux microsillons(45 tours et 33 tours)

La richesse de ces collections nationales ne peut être appréhendée que par l' automatisation des catalogues .

Publications de l ' A.R.S.C.

Journal de L' A.R.S.C.

Less Waffen P.O. Box 1653 , Manassas
VA Virginia 22110 - USA

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF MUSIC LIBRARIES ARCHIVES AND DOCUMENTATION
CENTERS : I.A.M.L./A.I.B.M.

Fondée à Paris en 1951, c' est une association de 1500 membres sur 18 pays , affiliée à l' I.F.L.A.

Sections : United Kingdom branch
United States branch

La section française n'est pas une association 1901 et compte une vingtaine de membres.

Publications : Fontes Artis Musicae depuis 1954

Bibliographie : IFLA Journal (1) 1975
IFLA Journal (3) 1977

FEDERATION INTERNATIONALE DES PHONOTHEQUES

Créée en 1963 au congrès de l' A.I.B.M. à Milan ; organise le premier congrès international des phonothèques à Paris en 1967

CANADIAN ASSOCIATION OF MUSIC LIBRARIES / ASSOCIATION CANADIENNE DES
BIBLIOTHEQUES MUSICALES

National Library of Canada ; créée en 1972

Une bonne conservation implique une multiplication des lieux de conservation notamment en région .

La Phonothèque Nationale se " décentralise " avec la construction d' un centre de conservation des archives de sécurité à Saint -Lizier en Ariège .

Mais une recherche sur la conservation des documents sonores ne peut être abordée qu'à un échelon national et international . Elle implique une connaissance approfondie du développement des techniques de l' industrie de l' enregistrement sonore et ses industries parallèles (galvanoplastie , gravure , pressage) . on peut noter en France l' absence d' une bibliographie spécialisée signalant les ouvrages essentiellement en langue anglaise et des périodiques traitant de l' évolution de l' enregistrement sonore .

Beaucoup de supports sonores sont dans un état de détérioration avancée (par ex. les cylindres collectés par François Vallée en 1903 en Bretagne) . Les documents audio-visuels sont plus que tous les autres vulnérables à l' attaque du temps et des conditions météorologiques (gros dégats provoqués par le froid dans les archives de l' INA en février 1985

Quatre des plus importantes collections d' archives sonores aux Etats-Unis se sont groupées dans un programme de restauration des archives sonores .

TOM OWEN, ingénieur du son aux " Archives Rodgers and Hammerstein de la New-York Public Library " décrit sa conception de la restauration des documents d' archives sonores (annexe I, extrait de Sonorité)
Le laboratoire du " Belfer Audio Laboratory and Archives " à l' Université de Syracuse (U.S.A.) est spécialisé dans le problème de transfert sur bandes des cylindres et des disques 78 tours de la restauration et de la conservation des enregistrements anciens .

(1) Sonorités /A.F.A.S. , mars 1982

Avec l'apparition des nouveaux supports : compact-disc , vidéodisque et les voies son qui lui sont associées , de nouveaux problèmes vont se poser.

L'apparition de ces nouveaux supports étant récente , les statistiques sur leur conservation n'ont pu être établies de façon précise , les entreprises travaillant dans ce secteur notamment sur le vidéodisque , les professionnels et le public ont souvent des opinions contradictoires. L'I.A.S.A. organisait au congrès de l'I.F.L.A. à Nairobi une table ronde sur le thème " The collection and preservation of a nation's cultural heritage " . Le besoin de formation et d'information dans les pays du Tiers-Monde y est apparu primordial .

En 1982 , en France , des crédits de recherche de la DGRST ont permis d'entreprendre des travaux dans ce domaine (travaux pris en charge par le Centre de Recherche sur la conservation des documents graphiques du C.N.R.S.)

Il serait souhaitable de voir la création de normes internationales de ré-enregistrement. Il existe en effet une différence entre une copie d'archives qui doit être aussi fidèle que possible à l'original et la copie destinée à la diffusion commerciale . Dans ce cas les opérateurs cherchent à réactualiser les anciens enregistrements . S'il est intéressant d'arriver à éliminer les bruits parasites d'un enregistrement ancien , doit-on archiver un vieux 78 tours ré-enregistré en " pseudo stéréophonie".

Une bonne conservation en région ne peut actuellement être conçue sans une normalisation des fichiers en vue d'une automatisation des catalogues et la création de catalogues nationaux interrogeables par ordinateur . La réussite d'une régionalisation de la conservation liée à une consultation des collections et au prêt des documents est dépendante d'une normalisation des fichiers et une interrogation par ordinateur .

Le congrès de l'I.A.S.A. en 1983 à Washington a permis aux participants de s'informer sur les expériences menées dans le domaine de l'automatisation des catalogues des collections sonores :

- base multimédias de l'O.C.L.C. (Ohio College Library Center) créée en 1971; 4000 bibliothèques américaines mais aussi bibliothèques du Canada , Australie , Allemagne , ...

- l' Institut of Jazz Studies dans le New - Jersey et son catalogue de 60 000 disques 78 tours et 33 tours , catalogage et indexation automatisés(chaque plage de disque est cataloguée)
L' institut produit des catalogues cumulatifs , des index , des micro fiches COM (en sortie d' ordinateurs)

- l'expérience de l' A.R.S.C. (voir page 8)

- l' Université du Maryland : catalogue automatisé de rouleaux de piano mécanique : " International piano archives at Maryland " application du système AAA .

Des banques de données phonographiques existent :

- en France : LEDA (Phonothèque Nationale) voir annexe

- au Canada : catalogue CIRPA / ADISQ .

(Association Canadienne des Producteurs indépendants de disque / Association du disque et de l' industrie du spectacle québécois .

Il se présente sous deux formes :

- catalogue imprimé

- banque de données interrogeable grâce au système Videotext canadien (système Télidon)

Au congrès de l' I.A.S.A. il a été envisagé l' établissement d' un index international et un groupe de travail a été chargé d' établir un IAAA= International Associated Audio Archives .

Actuellement on note une coexistence de plusieurs normes de catalogage des disques et bandes magnétiques :

- règles de catalogage anglo-américaines , 2^{ème} édition , (Montréal , ASTED , 1980)

- norme AFNOR Z 44 - 066 pour documents sonores
cette norme est en cours de révision et la nouvelle doit être publiée dans le courant de l' année 1986 .

- normes de la Discothèque de France

- manuel de catalogage de la Phonothèque Nationale
ORAL en fiches .

- ISBD (NBM) : International Standard Bibliographic Description non- book material , publication de l' I.F.L.A. en 1982 . Cette norme est en cours de révision et elle a fait l' objet d' un groupe de travail I.A.S.A. /A.I.B.M. avant le congrès de l' I.F.L.A. de Nairobi .

- catalogage souvent anarchique des fonds locaux des différents services culturels .

Cette norme doit être évolutive puisque les supports sonores se modifient (entrée de la mention compact-disc dans les notices catalographiques)
Mais toutes ces normes doivent s' organiser autour d' un cadre commun d' un ordre formel choisi de façon conventionnelle par l' ISBD .

Depuis 1986 figure sur l' enregistrement sonore l' ISRC , International Standard Recording Code (norme ISO) , numéro standardisé , attaché à la production du phonogramme.
C' est un numéro d' identification construit à partir , du lieu de la première fixation , de la date de la première fixation , du responsable producteur , de l' état de l' enregistrement . Chaque enregistrement aura un ISRC. propre . Ce code s' attache à la notion de producteur phonographique .

Le Musée Dauphinois et DASTUM ont élaboré leur propre liste de vedettes matières . La Phonothèque Nationale dans le but de l' élaboration d' une liste vedette matière souhaite créer un groupe de travail sur ce thème .

DROIT DE COMMUNICATION DES PHONOGRAMMES

Le classement et surtout la consultation des phonogrammes dans une phonothèque dépendra :

- . des droits d' auteurs qui reposent sur le droit de la propriété littéraire et artistique (loi du 11 mars 1957)
- . les " droits voisins " (droits industriels)

En France le seul droit de propriété qui soit prescrit par la loi est le droit de propriété intellectuelle . Contrairement aux pays dits "pays de copyright", en France l' auteur c' est le créateur de l'oeuvre . Le droit de reproduction est celui qui consiste à avoir l' autorisation de l' auteur de fixer l' oeuvre sur un support ; le droit de d' exécution , c'est celui qui consiste à devoir obtenir l' autorisation de l'auteur de communiquer cette oeuvre à un public. La loi française du 11 mars 1957 (voir annexe 7) nie l' existence de l' oeuvre phonographique . Le producteur phonographique n' est pas cessionnaire de droits d' auteurs et il n' est protégé que par le droit commun (voir annexe 7).

Une phonothèque régionale , dans son fonds documentaire devrait posséder :

- la revue internationale du droit d' auteur
- le bulletin du droit d' auteur
- des guides juridiques pour les chercheurs , producteurs de documents sonores et audiovisuels et pour les phonothèques et vidéothèques de consultation .
- des formulaires de contrats-types comme les contrats passés entre les ATP (musée des ARTS et TRADITIONS POPULAIRES) et les chercheurs , les contrats Phonothèque Nationale /C.N.R.S. ...
- L' aspect juridique de l'utilisation des phonogrammes et vidéogrammes (à paraître)

Il faut en effet rechercher une double balance entre le droit de l' individu au secret et le droit de la société de connaître son histoire . Les différentes lois traitant de ces questions , dans le

cadre de la commission " Informatique et Libertés" , sont appelées à être coordonnées dans un ensemble plus vaste relatif à la fois à l'information sur support manuel et sur support informatique .

NB: Voir la conférence de Jacques MOINET de la S.A.C.E.M. / S.D.R.M. à la conférence de l' I.A.S.A. à Stockholm en août 1986 sur les problèmes juridiques liés aux documents sonores non-édités des fonds d'archives sonores .

RECENSEMENT DES COLLECTIONS SONORES EN FRANCE

LE DEPOT LEGAL

Aux Etats-unis , le système du copyright et de la protection juridique , soumet le document sonore à un dépôt préalable

En France , le dépôt légal est distinct de la protection juridique mais il confère à un document la preuve d'antériorité .

Le dépôt légal couvre l'ensemble de la production phonographique car il s'attache au contenant et non au contenu , à l'édition quelque soit son support et non à l' oeuvre .

	1940 -1969	1978	1985
nombre de phonogrammes déposés	108 944	198 592	800 000

Ces chiffres incluent les importations (en 1982 , 25% du dépôt légal

Les registres et les fichiers du dépôt légal constitue une source statistique importante car dans son principe , le dépôt légal vise à l'exhaustivité sans aucun choix ni aucune exclusive (statistiques sur la quantité , sur les formats , l'histoire des marques et des genres) . Sur deux exemplaires reçus un est archivé , l' autre permet communication . Les producteurs de phonogrammes n'ont pas de politique de conservation ; ils pourront retrouver sur la phonothèque les enregistrements anciens et en obtenir des copies (si autorisations) (C'est le cas de Pathè) . La loi de juillet 1985 a permis de sortir les "fonds gelés " , des enregistrements antérieurs à 1936 . La Phonothèque Nationale va éditer des disques sur des enregistrements de la Traviata

Le dépôt légal doit se faire dans un lieu neutre . Le dépôt de documents audiovisuels sur l'INA fut un échec l'INA étant aussi un producteur . La phonothèque a repris le dépôt légal en décembre 1982 , des documents audiovisuels . Toutefois pour tendre à une certaine exhaustivité dans ce domaine elle doit faire des recherches sur le terrain (participation à des festivals , abonnements à des revues spécialisées ...)

CALAS (M.F.) .- Le dépôt légal des phonogrammes , In : B.B.F. , n°1 janvier - février 1984 .

En France , les opérations de collectage , de conservation de documents sonores , édités ou non édités se sont engagés un peu partout , mais de façon très anarchique . Les documents épars , les problèmes , juridiques , de conservation , d' identification étant très omniprésents , ces documents n'ont pas été recensés dans un catalogue collectif .

L ' inventaire des richesses existantes est une des missions de l' A.F.A.S. qui a dressé un premier inventaire en 1981 et un deuxième en 1985 (voir en annexe 5) la lettre de la présidente de l' A.F.A.S. adressée aux organismes pour dresser l' inventaire de ces collections). Cette liste n' a pas été publiée à ce jour , sur 5000 questionnaires envoyés , l' A.F.A.S. n' a retenue que 300 réponses , essentiellement des collections accessibles au public (mais beaucoup de collections chez des collectionneurs privés : journalistes , chercheurs)

Le British Institute of Recorder Sound a également entrepris un recensement national des collections conservées en Grande Bretagne . On peut également citer les deux répertoires sur l' ethnologie en France (1979 , 1982) . Le dernier s' est accompagné de la création d' une banque de données sur l' ethnologie .

collections sonores

en

région Rhône-Alpes

AVANT - PROPOS

Un questionnaire (cf. modèle annexe 6) inspiré du modèle mis au point par la Documentation Française pour l'inventaire des collections photographiques a été envoyé en janvier 1986 à des :

- des discothèques de prêt de la région Rhône - Alpes.
- des musées , éco.musées et principaux centres d'exposition de la région
- des associations culturelles.
- des collectionneurs et collecteurs.

Sur 41 envois , seulement 23 réponses ont été reçues. Un contact plus direct par téléphone ou visite a permis dans des départements comme le Rhône (et la ville de Lyon) et l'Isère de combler quelques lacunes

La liste ci-jointe n'a aucun caractère d'exhaustivité . Elle ne peut fournir qu'un rapide aperçu des collections privées ou publiques de phonogrammes inédits ou commerciaux conservés dans la région Rhône-Alpes.

De plus l'évolution des techniques , des supports , ... obligerait à une fréquente remise à jour .

	Musées ayant un centre de documentation :		Musées ayant un centre de documentation et une doc. sonore , audiovisuelle	Nombre total * de musées
	Accès réservé	Accès public		
AIN		1		14
ARDECHE	1	3		20
DROME		4	2	28
ISERE	1	13	8	40
LOIRE	4	8	6	21
RHONE (LYON excepté) LYON		3	3	13
		8	4	19
SAVOIE		2	1	13
HAUTE - SAVOIE		6	3	25

DISCOTHEQUES PUBLIQUES DE PRET DE GRENOBLE

Sylviane Lange

Bibliothèque - Discothèque de Grand Place

38 100 Grenoble

Tél. 76 09 44 54

- Origine : la première discothèque de prêt de Grenoble fut celle de Grand-Place, ouverte en 1976, prêt aux collectivités (P.A.C) et Maison du Tourisme en 1977, disco. médiathèque de l' Arlequin en 1982 (elle a hérité du fonds de la disco. de l' ancienne discothèque adulte de la Villeneuve) ; en juin ce réseau de disco. crée l' association : " Prises Multiples " . Les disco. de Grenoble ont pendant très longtemps "conservés les disques éliminés dans des magasins d' archives. En 1986, les disco. revendent par l' intermédiaire de leur association 30 000 disques ce qui permet l' achat de 107 disques compacts. Le budget "animation jazz" (30 000F.) permet l' achat de 214 disques compacts. Cette collection est répartie entre la discothèque de G.P. et celle de la M.T.

Les discothèques de Grenoble s' équipent en compact -discs. Connaissant de gros problèmes financiers, elles ont supprimé l' "animation jazz" et consacré ce budget à l' achat de disques, le compact a amené de nouveaux adhérents et modifié la fréquentation.

↳ Consultation : plages horaires très larges (les mêmes horaires que la bibliothèque).

LES AUTRES DISCOTHEQUES DE LA REGION

Dès 1960 des cours de langues fonctionnaient sur la B.M. d' ANNECY La discothèque fut créée en 1972. La discothèque de la Part-Dieu à Lyon fut ouverte en 1975. Lors la constitution de son fonds de nombreux disques furent achetés en double : un pour le prêt, l' autre pour la conservation (collection de 10 000 disques) conservés dans une salle du silo de la Part-Dieu. Une des premières discothèque à s' équiper en disques compacts fut celle de Givors (500 disques en décembre 1984).

CENTRE CULTUREL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Place Saint- Laurent
38000 Grenoble
Tél. 76 44 30 79

-Origine : Le C.C.S.T. créé en 1979 est agréé comme association nationale de jeunesse et d'éducation populaire . Le centre s' est donné pour mission de participer à la diffusion des connaissances scientifiques en multipliant les actions de vulgarisation des techniques et des sciences . Le centre propose :

- . des expositions : au C.C.S.T. ou itinérantes
- . des animations : donne notamment des conseils pour des expositions à caractère scientifiques ainsi que sa participation
- . des publications :

• -des séquences sonores proposées à des médiathèques et centres de documentation , durée moyenne 15 à 20 minutes réalisées à partir de témoignages de chercheurs (produits cassettes destinés aussi à la communication en entreprise . Au 4° festival de la Rochelle en 1984 une réalisation de phonosciences , coproduite avec l' I.N.S.E.R.M. a reçu le 1° prix de l'émission scientifique (thème : cerveau et vision)

--des séries vidéo : destination les médiathèques publiques et T.V. locales , une première série de 7 vidéogrammes de 26 minutes en 1985 , thème : " nouvelles technologies : défis multiples " Cette série a été achetée par la Mission T.V.- câble
Nouvelle série sur la montagne (expéditions , glaciologie ...)

- Accès : Ces produits sonores étaient dans un premier temps destinés aux radios locales (prêt gratuit) . Actuellement pour les consulter où les emprunter , contacter Sophie Marie (adresse ci-dessus)

Le C.C.S.T. publie des brochures et un mensuel / Euréka - Sciences .
ISSN = 0765 - 5894

Le C.C.S.T. fait partie de l' A.M.C.S.T.I. : Association des Musées et des Centres pour le Développement de la Culture Scientifique et Technique et Industrielle .

MAISON DE LA CULTURE DE GRENOBLE

4 rue Paul Claudel

38100 Grenoble

Tél. 76 25 05 45

- Origine : très importante discothèque de prêt créée en 1968 , disparue en 1982 ; beaucoup de disques ont été éliminés. Il reste un petits fonds de disques utilisés par les professionnels de la Maison de la Culture (bruitages ...)
Egalement bandes sons et cassettes vidéo de spectacles produits par la Maison de la Culture(coll. disparate , pas d' inventaire , dépendante des ingénieurs du son de la M.C.)

CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION

6, chemin de Gordes

38000 Grenoble

Tél. 76 46 48 44

- Origine de la collection : conserve des documents sonores depuis 1969; actuellement les collections sonores se composent de 4600 disques . les disques "les plus précieux" sont enregistrés sur cassette et archivés .

- Consultation de la collection : la discothèque est réservée aux enseignants et aux élèves du conservatoire.
Pas d' échange ni de coopération avec les autres conservatoires régionaux .

MUSEE HECTOR BERLIOZ

64 rue de la République

38260 La Côte Saint-André

Tél. 74 20 24 88 (demander Mme Knutsson Annick)

- Origine : documents sonores conservés depuis 1935
Oeuvres de Berlioz exclusivement .

- Consultation : Une partie de la collection est en vente, l' autre n' est pas accessible au public et est conservée/...

MUSEE DAUPHINOIS

30 rue Maurice Gignoux
38031 Grenoble Cedex
Tél. 76 87 66 77

- Origine : Conserve des documents sonores depuis 1959

Collection inédite à caractère exclusivement ethnologique ,ethnolinguistique et ethnomusicologique , conservés par bandes des 13 cm. monoface v= 9,5 cm /s.

Ethnologie: a) Phonogrammes réalisés dans le cadre des recherches entreprises par le Musée Dauphinois depuis 1971 et motivés par la préparation d' expositions

b) archives sonores des ATP CNRS / Rhône Alpes 1980

c) inventaire du patrimoine iconographique et de la mémoire orale en Vercors en collaboration avec le Parc Régional du Vercors(PNRV)

Ethnolinguistique : dépôt de la collection de l' UER de dialectologie de l' Université de Grenoble à des fin de conservation (parlars locaux, ethnotextes)

Ethnomusicologie : chansons , musiques traditionnelles recueillis en Savoie , Isère , Haute - Savoie .

Au 31 décembre 1985 collection de 1390 bandes . : 620 enquêtes , 700 heures d' écoute .

- Consultation des collections : Cette collection est référencée à d' autres objets soit muséographiques , soit bibliographiques . Les collections sont réservés à des chercheurs ; la phonothèque n'a pas actuellement les moyens financiers pour faire des copies des enregistrements .

Le Musée Dauphinois est le siège social du Centre Rhodanien d' Ethnologie ; ce centre publie une revue : " Le Monde alpin et rhodanien"

MUSEE D' HISTOIRE NATURELLE

1, rue Dolomieu

38000 Grenoble

Tél. 76 44 05 35

- Origine : Muséum inauguré en 1851

bandes magnétiques à caractère écologique (cris d' animaux , chants d' oiseaux...) ; montages audio-visuels .

- Consultation : ces documents ne sont pas actuellement recensés ni accessibles au public (manque de personnel).

MAISON DU PATRIMOINE

Huez - 38750 L' ALpe d' Huez

Tél . 76 80 32 97

- Origine : Centre de documentation en cours de constitution ; enregistrements de musique ethnique et de témoignages collectés auprès des habitants de l' Oisans ; collection encore embryonnaire mais qui devrait s' accroître dans les années à venir .

ECOMUSEE DE LA HOUILLE BLANCHE ET DE SES INDUSTRIES

Maison Bergés - 38190 Brignoud

Tél . 76 71 42 03 poste 318

- Origine : les documents ont été collectés et stockés pendant de nombreuses années par une personne non archiviste . Cette documentation est en cours d' inventaire ; cassettes témoignages de vie sur le site historique d' Aristide Bergés , montages audio-visuels sur l' histoire de la papeterie , films ...

- Consultation : ce centre sera ouvert au public en sept. 1986 .

ECOMUSEE NORD - DAUPHINE

Maison Levrat

rue du Lac

38 090 Villefontaine

Tél. 74 94 17 00

- Origine : ce musée installé depuis 1982 au bord de l'étang de Fallavier possède une documentation , une photothèque, une vidéothèque
réalisations du musée: / 9 audio-visuels de diapositives présentés sur Bellet Howell 840 , réalisateurs service audio-visuel du musée dont un sur la présentation de l' Ecomusée , ses réalisations , ses objectifs .

mode de diffusion : consultable sur place, prêt aux adhérents de l' institution (adhésion 250 F.) , vente .

6 films , format d' origine 16 mm. , disponible en format VHS . Producteurs :

- . Ecomusée
- . FR3 de Lyon
- . Ministère de la Culture
- . Maison du cinéma de Grenoble
- . musée des tissus de Lyon

LES TAILLANDIERS DE LA FURE ou l'art de l' outil a reçu le prix de la Mission du Patrimoine Ethnologique à Paris (Musée de l' Homme) , en mars 1985 . Ce film est en vente au prix de 1500 F.

MUSEE SAVOISIEN

square de Lannoy de Bissy

73 000 Chambéry

Tél. 79 33 44 48

Le public dispose de deux expositions permanentes , l' une consacrée aux sites lacustres du Lac du Bourget , l' autre intitulée " introduction à une ethnographie de la Savoie " ; elle offre un panorama des arts et traditions populaires de la Savoie .

BIBLIOTHEQUE SONORE DES AVEUGLES

31 bis Avenue Jean Jaurés

38600 Fontaine

Tél. 76 26 71 28

- Origine : association des donneurs de voix (loi de 1901)
dont le siège est : 1, place de la Gare.50 000 Lille
Donneurs de voix bénévoles ; enregistrements sur cassettes d' ouvrages
notamment beaucoup^{de} littérature régionale ; les matrices originales sont
conservées ; actuellement au catalogue 2400 titres.

- Accès à la collection : réservé aux membres de l' associat-
ion , permanence de l' assoc. assurée dans le hall de la bibliothèque
de la Maison du Tourisme à Grenoble .

De nombreuses associations culturelles possèdent un fonds propre
de documents audiovisuels et souhaitent accroître leur fonds sonore.
Ce sont de petites collections (en nombre) ; un inventaire de ces
collections est en cours dans le cadre de deux associations ;
Peuple et Culture et l' A.R.C.
A signaler un fonds important de collections sonores , celui des
radios libres . Une très faible partie de ces collections a été
signalée à la S.A.C.E.M. et à la S.A.C.D. la plus grande partie de
ces collections est propriété de journalistes locaux .

ECOMUSEE DU ROANNAIS

10 rue Jean Jaurés

42 300 Roanne

Tél . 77 67 46 58

- Origine : créé en 1982 et en cours d' organisation ; les collections sont provisoirement non accessibles . L' écomusée s'est employé au sauvetage de documents d' archives industrielles réalisations audiovisuelles sur les métiers du tissage, sur le tricotage dont certaines en coproduction avec la cinémathèque de St-Etienne ; documents sonores sur témoignages ; des histoires de vie .

- Accés : accès public réglementé ; des contacts ont été pris avec la B.C.P. de la Loire pour une éventuelle collaboration .

ECOMUSEE DU CHAPEAU

16, route de Saint - Galmier

42140 Chazelles sur Lyon

Tél. 77 94 23 29

- Origine : conserve des documents sonores sur des enquêtes sur la vie chapelière (histoires de vie) ; 30 - 35 heures actuellement ; montages audiovisuels dont un "le lapin et le chapeau " a été réalisé avec la collaboration d' une classe de Cm2 de Chazelles

- Accés : Réglementé ; téléphoner pour rendez-vous .

MUSEE D ' ART ET D ' INDUSTRIE

Place Louis Comte

42 000 St - Etienne

Tél . 77 33 04 85

- Origine : Médiathèque mine et technique : collecte de documents ; transformation du fonds documentaire de l' Ecole Supérieure des Mines en bibliothèque publique.
vidéothèque : doc. sur l'art contemporain, vidéos d' artistes .

- Consultation : Musée ouvert de 10 h à 12 h et de 14h à 17h
vidéothèque : premiers vendredis de chaque mois de 14 h à 17 h .

UNIVERSITE DE SAINT - ETIENNE

Centre d' Histoire Régionale

2 rue de la Tréfilerie

42 100 St - Etienne

Tél . 77 25 22 02

- Origine : enregistrements portant sur l' histoire de la
région stéphanoise et le département de la Loire .

- Consultation : les collections ne sont accessibles au
public qu' après examen de la demande ; prêt de copie .

MUSEE DE LA CHAUSSURE ET D' ETHNOGRAPHIE REGIONALE

2 rue Sainte Marie

26 100 Romans

Tél. 75 02 44 85

- Origine : conserve des documents sonores depuis 1979
sur l' histoire de la chaussure , arts et traditions populaires ;
Siège de l' Association Nationale pour l' Etude de la Chaussure ;
40 heures d' enregistrements ; réalisation d' une enquête orale
auprès d' un ancien colporteur de la Drôme .

- Consultation : collection accessible au public sur rendez-
vous le mardi de 9 h à 12 h et de 15h à 18 h .

MUSEE - CHATEAU

74 000 Annecy

Tél. 5045 29 66

- Origine du musée : musée constitué en 1842 , s' installe au Château en 1954 ; ce musée s' est fondé à la suite d'une donation de collectionneurs; il possède une bibliothèque, centre de documentation et une photothèque mais pas encore de phonothèque (projet); malgré l' absence de documents sonores une brève notice signalétique de ce musée est donnée car il est un des 4 musées participant au projet d' informatisation des musées Rhône- Alpes . (voir page) La gestion du budget ... se fait dans ce Musée sur ordinateur , le musée étant équipé de matériel IBM .

Dans le département de la Haute - Savoie de nombreuses associations ou groupes de recherche font du collectage : club de patois à Viuz-en Salaz , "l'Echo de nos montagnes " , la Quinquerne , dès lors que leur collection n' a pas été versée à une institution, il est difficile de faire apparaître ces chercheurs et ces collecteurs sous leur nom personnel .

INSTITUT PIERRE GARDETTE
15 rue du Plat
69 288 Lyon
Tél. 72 32 50 54 (Mr Martin)

- Origine : conserve des documents sonores depuis 1970
. enregistrements linguistiques
. enregistrements d' ethnomusicologie
Environ 150 heures d' écoute réalisées dans la Loire , le Rhône ,
la région du Beaujolais ...

- Consultation : les collections sont accessibles au public
sur rendez-vous de lundi au vendredi de 8 H30 à 12h et de 14H à 18h
Une partie de ces collections est conservée à la bibliothèque munici-
pale de la Part-Dieu à Lyon (renseignements auprès de Mme Weber
conservateur de la documentation régionale tél. 78 62 85 20 poste 551
ces collections sont inaccessibles au public pendant 20 ans.)

BIBLIOTHEQUE NADIA BOULANGER
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE
3 rue de l' Angile
69 005 Lyon
Tél . 78 39 63 40 poste 45

- Origine : créée en 1981 ; son fonds a été constitué à 55%
par des dons (bibliothèque de N. Boulanger, 15 000 vol.) et la bib.
du chef d' orchestre J. Martinon ; ouvrages musicaux , partitions ,
"compact- disc " , , microfiches (le catalogue de Westminster à Lon-
dres de 90 000 volumes sur 3 microfiches) , cassettes , vidéogrammes.
C' est une bibliothèque multi-médias avec accès direct aux rayons
(classification C.D.U.) proche des bibliothèques anglo- saxonnes
avec des collections pluridisciplinaires.

- Consultation : prêt aux étudiants et enseignants (casset-
tes, pas les disques) , consultation pour les autres lecteurs .
sur place

Cet inventaire recense les collections de documents sonores édités ou non édités , conservés dans la région Rhône -Alpes , dans des organismes de statuts très divers : associations , musées , écomusées , instituts , universités ...

Il existe également des fonds importants chez des collectionneurs privés , collections de documents sonores édités (plus quelques collectages) , collections de journalistes , de chercheurs , de conservateurs de musée ayant constitué leur propre collection ... Ces fonds , inaccessibles au public , ne figurent pas dans cet inventaire (il serait souhaitable que leurs propriétaires versent une copie dans une institution de conservation afin d' assurer une bonne conservation et un accès au public) .

Il n'existe pas en Rhône-Alpes une politique de conservation des disques et des cassettes préenregistrées (exception faite de la discothèque de la Part-Dieu à Lyon dans ces premières années de fonctionnement) .

Mais il existe une volonté de conservation de documents sonores dans les musées , les écomusées , les instituts d' histoire orale ... documents sonores sur l'ethnologie , l'ethnomusicologie , les ethnotextes régionaux ; des enregistrements faits dans la région et intéressants la région .

Peu de ces collections sont répertoriées dans des catalogues et des organismes "ne savent pas exactement ce qu'ils ont " .

Mais beaucoup de ces services ont signifié ; " leur volonté d' accroître leur fonds" et de voir s' établir une coopération à l' échelon local et régional (" sortir de l'anonymat ") .

Un des obstacles majeurs actuellement à un développement des archives sonores sur la région Rhône - Alpes est d' ordre financier .

phonothèques en région

LES PHONOTHEQUES REGIONALES

Des journées sur le thème de la création de phonothèques régionales eurent lieu en France en :

. 16 mai 1981 à Aix en Provence : réunion de l' A.F.A.S. sur le thème : " quelles phonothèques pour demain ".

. le 2 avril 1982 aux Archives de l' Orne sous le patronage de l' A.F.A.S.

. le 23 -25 avril 1982 à l' Isle D'Abeau près de Lyon à l' initiative de la mission du Patrimoine Ethnologique du Ministère de la Culture .

. en février 1983 à la DRAC de Lyon : projet de création d' une phonothèque en Rhône-Alpes (voir annexe).

Beaucoup d' initiatives ont été vouées à l' échec. En effet il est difficile de faire collaborer et travailler ensemble sur un projet commun des partenaires différents comme des bibliothèques , des médiathèques , des écomusées et des musées , des associations , et des chercheurs ... Musée et bibliothèque, tous deux services culturels, se sont retrouvés souvent en situation de concurrence . Le public d' une médiathèque est souvent différent de celui d' un musée.

Il est difficile de faire admettre que conserver ne signifie pas soustraire au public mais bien au contraire offrir une plus grande possibilité de consultation , l' archivage de sécurité étant un préalable à une diffusion large.

Une autre difficulté réside dans le statut juridique à donner à une phonothèque régionale ou phonothèque en région, notamment dans l' articulation entre les grandes institutions nationales les Archives Départementales , les phonothèques régionales , les fonds locaux .

De plus il semble que les pouvoirs publics préfèrent attribuer une aide personnalisée à de petites opérations qu'un soutien prolongé à des opérations plus vastes et plus ambitieuses.

Des phonothèques régionales existent en France . On peut donner un bref descriptif de quelques-unes d' entre elles.

+ U.P.C.P.: Union Poitou- Charente pour la Culture Populaire
C' est une association loi de 1901 de 4000 adhérents répartis dans 60 à 70 associations diverses . Elle collecte des documents sonores sur 5 départements depuis 1960 .

La phonothèque gère les 8000 bandes réparties dans divers lieux (associations , chercheurs ,collecteurs) en vue de la constitution d' une phonothèque régionale . La phono. de l' U.P.C.P. a un contrat avec la B.N. , le C.N.R.S. , l' Université de Poitiers pour le catalogage des fonds de l' Ouest (fonds des chercheurs et des associations de l' U.P.C.P.) .

Les archives ainsi constituées sont déposées à la Phonothèque Nationale

+ La phonothèque de la Maison Jean Vilar à Avignon ; la biblio. est ouverte au public en 1979 , la phonothèque en 1984 grâce aux dons du département des Arts et Spectacles , avec la collaboration de la Phonothèque Nationale . L'Association Jean Vilar a transféré sur cassettes à partir des bandes originales , les enregistrements des spectacles présentés au T.N.P. de 1951 à 1963 avec archivage d' une cassette mère .

+ des bibliothèques municipales : B.M. de la Part-Dieu à Lyon, B.M. de Nevers , B.M. de Saint-Die qui conserve des documents sonores depuis 1972 relatifs à la région vosgienne.

+phonothèque du Musée Dauphinois à Grenoble (voir annexe)
Archives Départementales de l' Orne ...etc .

+ Médiathèques de Brest , de Niort...

+ DASTUM:

DASTUM

B.P.2518

35036 Rennes Cedex

Tél. 99 78 12 93

ou

36 rue de Moncontour

B.P.164 22 604 Loudéac

Cedex

Tél. 96 28 95 48

- Origine: Association loi de 1901 créée en 1972 ; Dastum signifie "recueillir" en breton .

Cette association possède actuellement 4 centres :

. médiathèque de Loudéac (Cotes du Nord)

.médiathèque de Rennes

. deux centres plus restreints : prés de Redon et de Lorient. La première médiathèque ouverte fut celle de Loudéac ; Lors de l'implantation du centre de Rennes , une installation dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de Rennes fut envisagée , projet abandonné vu l'exiguïté des locaux (peut-être dans les futurs locaux de la Bibliothèque de Rennes) . Toutefois DASTUM entend garder une autonomie propre , à la différence de l' U.P.C.P. qui a donné un double de ces collections à la Bibliothèque , autonomie de locaux , de collections .

La documentation est informatisée sous logiciel TEXTO (sauf la magnétothèque) . La saisie des données se fait localement sur un micro-ordinateur ; elles sont stockées sur le centre serveur de Rennes (CICB) . DASTUM collabore étroitement avec l' Université de Rennes . DASTUM a élaboré son propre thésaurus pour sa gestion documentaire.

DASTUM collecte tout ce qui concerne la tradition bretonne.

Le fonds a été créé à partir de nombreux dons de chercheurs et collectionneurs. La magnétothèque compte actuellement plus de 20 000 titres Dastum coproduit des disques avec le Chasse Marée .

- Accés : Vente de produits édités (disques , cassettes et une revue : "la Musique Bretonne" ISSN 9241 - 3663

Ouverture des médiathèques au public , de nombreuses animations ...

DASTUM collabore avec de nombreuses phonothèques en France et à l'étranger (notamment avec les Archives du Folklore du Canada) ,
Récemment Dastum a été consulté dans le projet des quatre musées de la région Rhône-Alpes .

— . —
EXTRAITS DU CAHIER DES CHARGES DU PROJET D' INFORMATISATION DE LA DOCUMENTATION DES 4 MUSEES :

- . Musée Dauphinois de Grenoble
- . Musée Savoisien de Chambéry
- . Musée d' Annecy
- . ECOMUSEE Nord Dauphiné (Villefontaine)

C' est la mise en oeuvre d' un système informatisé de gestion et de recherche documentaire appliqué aux collections et sources ethnographiques de la région Rhône- Alpes .

Ce projet et celui que présente les bibliothèques de la région souhaité par le Comité Scientifique du "Programme Régional Pluriannuel" ont incité les 4 musées de la région à se diriger vers la réalisation d' un vidéodisque couplé à une base documentaire. Le projet consiste à rassembler sur un même vidéodisque des images des bibliothèques , des collections des musées afin de constituer un ensemble relativement homogène sur le patrimoine régional .

Ce projet devrait s'élargir à d' autres partenaires ; des pourparlers ont été entrepris avec la Conservation des musées de l'Ain et avec le musée de Saint - Etienne.

Dans un premier temps c'est la documentation qui va être informatisée et le but est de rassembler sur le même fichier les documents sonores , les documents iconographiques , audiovisuels, les objets en trois dimensions , les manuscrits , les publications ...

Les fonds représentent pour les 4 musées:

- . 90 000 documents pour le Musée Dauphinois
- . 62 000 documents pour le Musée Savoisien
- . 12 000 documents pour le musée d' ANNECY
- . 5000 documents pour le musée du Nord Dauphiné

C ' est la gamme IBM qui a été retenue car les mairies de Grenoble , de Chambéry et le musée d' Annecy sont équipés de matériel IBM . Le logiciel documentaire est TEXTO et son développement LOGOTEL , le centre serveur est le SUNIST (Isle d'Abeau) , avec télédownloadement des fichiers en mode local .

Pour organiser leur travail , les 4 musées se sont groupés au sein d'une "Agence Régionale d' Ethnologie " . Cette agence a organisé des journées de travail sur le thème : " Ethnologie Régionale et Nouvelles Technologies : diffusion et accès aux documents " .

La possibilité de stockage sur un vidéodisque des "images " notamment celles des objets en trois dimensions , objets parfois lourds et encombrants , d'accès difficile, permettrait d'offrir au public la plus large consultation possible dans les salles publiques des musées et en tout autre lieu équipé de lecteurs appropriés . Le problème de l' élaboration d' un thésaurus documentaire a été envisagé . Le thésaurus du Musée des Arts Populaires (ATP) est apparu très complexe et pas grand public (base Mistral de Ministère de la Culture) . Celui de DASTUM a également été considéré . Il semble actuellement que le modèle " idéal " soit celui de la Bibliothèque Ste- Geneviève et ^{de} C. Baryla

La maquette du projet " bibliothèque " a été présentée par Mme Dureau au Musée Dauphinois de Grenoble le 2 mai 1986 . les quatre musées vont réaliser leur maquette propre . Les notices seront très descriptives avec un grand nombre de champs . Il reste à trouver une solution au problème du coût financier de l' opération .

En France la notion de phonothèque régionale est inconnue du grand public et le Ministère de la Culture n' a pas défini une politique précise en matière de phonothèques.

Il faut une volonté pour créer un fonds d' Archives Sonores : soit la France se dote d' un réseau de phonothèques régionales grâce à une volonté administrative , soit le fonds se constitue à partir d' actes volontaristes d' individus ou d' associations . De plus le continent son s' intègre à l' univers de l' audio-visuel et perd son existence propre .

La création d' une phonothèque régionale pose des problèmes conséquents

- problèmes de statuts : municipaux , régionaux , association , établissement public ...

- problèmes de personnel : La formation C.A.F.B. option discothèque oriente plutôt les candidats vers les discothèques de prêt Le statut de phonothécaire-documentaliste n' existe pas . Il impliquerait une formation plus spécifique que celle du C.A.F.B.

Cette formation devrait aussi concerner les collecteurs , les gens de terrain , " amateurs " du collectage , aux techniques de l' enregistrement .

- des problèmes financiers : ces problèmes ont souvent été mentionnés dans la rubrique " observations " du questionnaire envoyé lors de l' enquête sur la région . les responsables des services culturels contactés ont manifesté leur inquiétude au sujet du devenir de leurs collections .

- des problèmes de locaux adaptés à une bonne conservation mais aussi à un accueil du public .

Les archives sonores sont issues :

de documents édités et de documents non édités . Ces derniers proviennent d' initiatives individuelles ou d' institutions officielles (radios , associations de collecteurs , de chercheurs , ...)

Le devenir de l' ethnomusicologie est liée au devenir des phonothèques régionales .

" Les écomusées sont des institutions culturelles assurant d' une manière permanente sur un territoire donné , avec la participation de la population , les fonctions de recherche , de conservation , de présentation de mise en valeur d' un ensemble de biens culturels et naturels représentatifs d' un milieu et des modes de vie qui s'y sont succédés . "

Une phonothèque régionale doit donc conserver des documents sonores et audio-visuels mais elle doit aussi enrichir son fonds . La loi du 9 janvier 1979 sur les archives élargit la notion d' archives à l' ensemble des documents quelque soit leur date , leur forme , leur support matériel . Mais les archives régionales conservées dans une phonothèque doivent avoir une visée plus large que les Archives Départementales .

On pourrait diviser leurs fonds en trois secteurs :

- un fonds public : tous les phonogrammes édités dont un double serait archivé . La phonothèque pourrait communiquer une copie de ces phonogrammes soit en consultation sur place , soit en prêt à domicile. La Bibliothèque Publique d' Information du Centre Georges Pompidou a reproduit sur cassettes des phonogrammes édités afin de les prêter au public (avec l' autorisation des producteurs)

Le prêt de cassettes en France est une pratique assez marginale en discothèque de prêt (à Grenoble la médiathèques de l' Arlequin prête des cassettes aux adolescents) . Ces fonds publics permettraient au public de trouver en région un certain nombre de phonogrammes disparus des catalogues des disquaires ou de des fonds des discothèques de prêt .

- un fonds archives : tout ce qui a valeur d' original ; y seront classés des phonogrammes et des vidéogrammes édités archivés afin d' en assurer une bonne conservation car ils ne seront pas communiqués

des phonogrammes ou vidéogrammes inédits contenant des paroles et ou des images d' une personne n' ayant pas donné son consentement à l' enregistrement .

les phonogrammes inédits n' ayant pas obtenus l' autorisation d' être divulgués pendant 20, 30 ans , les conditions de communication ayant été fixés par contrat entre le service et le déposant .

- un fonds semi-public : ce fonds serait alimenté par des chercheurs avec qui la phonothèque aurait signé des accords (type GRECO n° 9 des Atlas linguistiques, convention B.N. / C.N.R.S.). Les chercheurs pourraient y déposer leurs documents pour un archivage de sécurité et une communication restreinte .

Mais ces fonds ne peuvent se constituer de façon anarchique et les responsables de la phonothèque doivent s' imposer un certain nombre d' exigences minimales dès la constitution du fonds et élaborer une politique régionale de conservation des documents sonores.

Les phonothèques affirmeraient leurs vocations en regroupant à l' échelle de la région , les hommes , les moyens matériels , la documentation , en contribuant à l' harmonisation des méthodes et à l' orientation des recherches .

Elle organiserait la liaison entre les différentes institutions séparées par la distance ou la spécialisation : musées , bibliothèques , vidéothèques, laboratoires de recherche , archives.)

Elle devrait aussi constituer en région une documentation un fonds professionnel sur la conservation , ses moyens , les méthodes , dossiers de presse, lieu d' information , et de formation de phonothécaires et des professionnels de l' information .

Elle devrait aussi valoriser son existence par des expositions , des publications , des éditions de disques.

Une phonothèque aurait donc une vocation de liaison de médiation de services.

Les budgets des différents services culturels diminuent . Les discothèques à l' échelon local et régional doivent définir une politique d' acquisition , une politique de gestion de leurs budgets . La décentralisation doit s' inscrire fortement dans un programme d' actions innovantes dans le domaine culturel en amenant une réflexion sur la nécessité de conservation et de stockage en région de documents sonores .

LE PUBLIC des PHONOTHEQUES REGIONALES

- le fonds public : public large (amateurs , profanes)

radios locales : le réseau s'est montré incapable de constituer un fonds propre mais montre un intérêt pour les phonothèques régionales ...

- le fonds semi-public : chercheurs , ethnologues , ethnomusicologues , professionnels des bibliothèques, des musées, des associations culturelles ...

Les nouveaux médias survivront s'ils élaborent une politique d'unification et s'ils signent des conventions avec le plan câble et les chaînes de télévision de demain .

Le déracinement propre aux sociétés industrielles engendre non seulement un réflexe de conservation mais aussi un besoin de création et d' action culturelle à partir de savoirs puisés dans une culture traditionnelle et locale .

Le développement de la culture scientifique , technique et industrielle connaît une accélération certaine .Les différents services culturels sentent le besoin de s' unir en réseau pour mettre en commun leurs moyens actuels et en acquérir ensemble des nouveaux .

L' homme de demain ne se consacrera pas à la production de masse qui sera automatisée . Il vivra l' ère de l' information et de la communication (années 1980 , années de l' information) .

La planète se dotera d' un système de transmissions tel qu' il sera possible d' échanger entre deux lieux éloignés des images, du son , du texte. La diffusion de l' information n' aura plus une structure pyramidale, elle sera décentralisée .

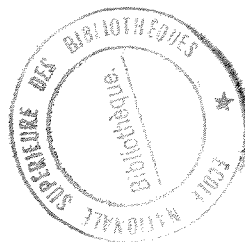
Le disque va t' il disparaître ? quel sera son avenir ?

On peut penser qu' à terme la digitatisation du son permettra le stockage des programmes musicaux sur des banques de données , banques accessibles par les réseaux cablés .

Mais si l' avenir des télécommunications à l' échelle mondiale passe par le satellite , le réseau cablé , réseau local , pourra avoir une politique commerciale adaptée a son public ce qui entrainera une nouvelle logique économique . Déjà les réseaux de Rennes et de Montpellier proposent des canaux spécialisés et des services payants à la consommation .

Le monde du son et de l' image sera international . Certes on va vivre " la guerre des images " dans une " société dévoreuse " d' images . Ne doit elle pas sauvegarder ses valeurs pour se justifier .

" La région , les traditions locales et orales seront peut-être des valeurs plus sûres que le village planétaire de Mac Luhan et la conquête spatiale " .



TECHNOLOGIE DU TRANSFERT ET DE LA RESTAURATIONDES DOCUMENTS SONORES

Cet article traite de l'application de la technologie actuelle à la réparation, à la restauration et à la conservation des documents sonores. On y souligne le développement technique de l'industrie de l'enregistrement sonore, ainsi que de ses industries parallèles (galvanoplastie, gravure et pressage) dont une connaissance approfondie s'impose si l'on veut entreprendre un travail de restauration efficace. L'équipement pour la restauration, l'utilisation des analyseurs de spectre, les perspectives concernant l'identification de la voix, et les techniques numériques de restauration y sont examinés.

Le travail de conservation et de diffusion entrepris par les archives historiques ici et à l'étranger s'est étendu, ces dernières années, aux images enregistrées et aux documents sonores. Bien des enregistrements sonores se trouvent dans un état de détérioration avancée et demandent un traitement rapide pour pouvoir survivre en gardant une valeur historique.

Parmi les cinq plus importantes archives sonores aux Etats-Unis, quatre au moins sont engagées dans des programmes impliquant la restauration des documents sonores sur des bandes magnétiques, depuis les plus anciens enregistrements des années 1890 jusqu'à ceux postérieurs à la seconde guerre mondiale. Les Archives Rodgers and Hammerstein, de la New-York Public Library, dont je suis l'ingénieur du son en chef, sont l'une d'entre elles, et le but de cet article est de décrire ma conception personnelle de la restauration des documents d'archives sonores.

L'aspect original de mon approche dérive d'une combinaison de méthodes électroniques et analytiques de haute technologie qui vise à réduire au minimum la part subjective (le "à vue de nez") de l'entreprise de restauration, menant par là à un produit final, qui offre un rapport aussi proche que possible de 1/1 du document original, débarrassé des facteurs de bruit, ronronnements, chuintements, "clocs" etc... Mes principes de base sont tout à fait éloignés de ceux de certains "audio-théoriciens"* qui travaillent sur des documents sonores enregistrés acoustiquement, et affirment que la restauration doit être entreprise en enregistrant sur bande à partir d'un équipement de lecture identique à celui utilisé à l'époque de l'enregistrement original. Ce procédé, malheureusement, ne tient pas compte des nombreuses variables non contrôlées qui entrent en jeu lorsqu'on utilise un équipement désuet.

* Cf. article de W.D. Storm dans ce numéro (N.D.L.R.)

1

Je m'efforce de montrer que des méthodes purement électroniques convenablement employées aux stades d'analyse et de transfert, permettent de circonscrire, puis d'éliminer les facteurs de bruit gênants et finalement conduisent à un résultat digne de l'"état de l'art" dont la qualité peut se comparer à celle de la restauration, il y a quelques années, de la Ronde de nuit de Rembrandt.

La première étape est le nettoyage physique des disques et des cylindres à restaurer. Notre meilleur auxiliaire pour les disques est la machine de nettoyage fabriquée par Keith Monks Audio, en Angleterre, et disponible dans la plupart des pays. Elle traite tous les disques jusqu'à 45 cm de diamètre et utilise de l'eau distillée (mélangée à des additifs de nettoyage, si nécessaire), et applique le liquide directement sur le disque à l'aide d'une large brosse. Puis un système à vide qui ressemble à un bras de lecture guidé par un fil, aspire l'humidité et laisse le disque "microscopiquement" propre. Quand je le juge nécessaire, j'applique l'agent de conservation "LAST" sur le disque propre. Quand on a affaire à des cylindres ou à certains types de disques qui ne peuvent supporter l'humidité, j'utilise un pistolet d'air comprimé comme celui des studios de gravure.

Le stade suivant est l'analyse microscopique du disque ou du cylindre. On utilise un microscope monoculaire éclairé verticalement avec un grossissement d'au moins 150 jusqu'à 330. Le réticule contient une échelle graduée (en millièmes d'inch)^{*}, si bien qu'on peut déterminer les dimensions exactes du sillon, ainsi que les amplitudes latérales ou verticales de la modulation. Cet examen scientifique conduit au choix correct de la dimension de la pointe de lecture pour qu'il y ait une interférence parfaite entre le disque et cette pointe. Je mentionnerai un moyen très rapide et facile de déceler à l'oreille une déformation du sillon. Vous installez un commutateur, sur la sortie du préamplificateur, qui vous permettra, sans changer le câblage de la tête de lecture stéréo habituelle, de contrôler la gravure du côté droit, du côté gauche, mono, stéréo et verticale du disque. Ainsi on peut dire quels sont les éléments du sillon qui comportent une information valable et que's autres représentent du bruit.

La géométrie du bras de lecture est également cruciale à ce stade. La distance entre le centre du plateau et la pointe de lecture "overhang" l'azimuth, l'angle de piste latéral et vertical, tout doit être approprié au diamètre du disque en question. Quand c'est possible, l'angle de piste doit se rapporter correctement à l'angle de gravure original du disque. Pour ce travail j'utilise un bras SME 3012 à hauteur et compensation de force centripète réglables. Un certain nombre de platines, dont la Technics SP 15, la Thorens TD 124, la Fairchild 750 comportent un ajustage de la vitesse (+ 9,9 % pour la première) et parfois un affichage numérique. En les pilotant par un oscillateur et un amplificateur, nous obtenons une variation continue de vitesse dans toute la gamme entre 0 et 100 tours/minute, la vitesse étant contrôlée par un photo-tachymètre, avec affichage numérique. Le bras SME 3012 est amorti par un système à

^{*} Un "mil" ou millième d'inch vaut 25 um (N.D.L.R.)

I

liquide Shure FD 2000, pour supprimer les basses fréquences gênantes et les résonances qui en résultent. Je ne recommande pas la lecture tangentielle pour les disques à gravure latérale.

Pour la lecture des cylindres, je viens d'installer une nouvelle machine comportant les composants mécaniques et électroniques les plus récents qui conviennent non seulement à tous les types de cylindres de toutes les vitesses, mais éliminent les problèmes mécaniques et de résonance du pavillon inhérents à l'utilisation des appareils à cylindres anciens ou modifiés. Le transfert électrique des cylindres est en soi le sujet d'une étude. Puisque je n'ai pas le temps de la faire, je vous prie de noter le diagramme de la technique de transfert. J'ai bon espoir que la future analyse de la formule chimique, les dimensions du sillon et l'analyse spectrale seront publiées dans le journal de l'A.E.S. prochainement. A partir de l'analyse microscopique et de l'étude du sillon (gauche, droite, verticale...) je choisis la pointe de lecture dans une collection d'environ 100 types différents. Ce sont les diamants elliptiques qui sont le plus souvent utilisés pour lire les disques à gravure latérale et des pointes de lecture elliptiques ou sphériques pour les disques à gravure verticale : ils peuvent être fournis par Expert Pickups Ltd, en Angleterre.

Alors que la dimension normalisée de la pointe de lecture pour la plupart des disques enregistrés électriquement avant 1935 est de 82,5 x 27,5 microns (3,3 x 1,1 mils), il y a beaucoup d'exemples où des pointes de dimension plus grande ou plus petite sont nécessaires afin d'explorer la partie du sillon qui véhicule le maximum d'information et le minimum de bruit. Pour les cylindres et les disques à gravure verticale, j'utilise une pointe de lecture sphérique. Dans ces cas là, la composante latérale est contrôlée (éliminée :N.D.L.R.) par l'utilisation du commutateur mentionné ci-dessus, en cherchant à obtenir la meilleure discrimination entre signal et bruit de surface. En plus de l'analyse microscopique et de l'analyse auditive de l'interface pointe de lecture-sillon, nous pouvons maintenant faire un pas de géant, en utilisant un analyseur de spectre en temps réel, tel le BADAP que j'ai installé récemment dans le studio des Rodgers and Hammerstein Archives. Cet appareil est un petit ordinateur à mémoire qui peut emmagasiner l'information graphique sur la réponse de la pointe et l'afficher par échelons d'1/3 d'octave sur un écran couleur-vidéo; grâce à un affichage simultané, une succession de diverses pointes peut être comparée instantanément. Parmi d'autres éléments qui entrent dans la sélection finale de la pointe de lecture, on citera le rapport signal/bruit, les dynamiques maximum et moyenne de l'enregistrement étudié et la localisation précise dans la bande de fréquences des bruits parasites. En fin de compte, l'analyseur le plus important est votre paire d'oreilles.

Comme la vitesse de 78,26 t/min a été établie comme norme pour les disques seulement dans les années 30, on doit faire très attention en traitant les documents plus anciens. Pour être dans le ton exact d'un enregistrement historique, pour faire un transfert d'archive valable, on peut se fier seulement à la partition musicale et au diapason lorsqu'il s'agit d'un contenu musical. On ne doit pas oublier de se poser quel-

I

ques questions: est-ce que le "la 440"* était en usage au moment et dans le lieu de l'enregistrement original ? Si on a affaire à un chanteur, a-t-il transposé le ton original au moment de l'enregistrement, comme l'a fait Caruso pour "Di quelle pira" dans son disque célèbre ? C'est là que les musicologues et les historiens doivent venir à la rescousse à l'aide de ce qui a été publié.

Ensuite se posent les problèmes d'élévation de la hauteur du son et de la variation de la vitesse entre le début et la fin d'un disque ou d'un cylindre anciens, en particulier, ceux réalisés avec une machine de gravure à poids, ou dans des lieux où les réseaux électriques étaient instables. Avant de commencer vraiment le traitement du signal, nous apprécions auditivement les différents procédés électro-optiques que nous avons mis en oeuvre.

Le stade du traitement du signal pour la restauration du son utilise divers systèmes dont beaucoup ont été récemment mis au point ou améliorés et tous centrés sur le problème de la réduction du bruit sans affecter le son intrinsèque du document. Nous devons noter que les enregistrements pré-électriques réalisés selon des procédés mécanico-acoustiques posent des problèmes spéciaux concernant les caractéristiques du pavillon d'enregistrement, les résonances gênantes, etc... et une connaissance détaillée des procédés de l'enregistrement acoustique est essentielle pour quiconque tente un transfert valable d'enregistrement d'archives. Pour les enregistrements électriques dont les premiers ont été disponibles dans le commerce en 1925, le technicien doit déterminer les corrections nécessaires à compenser la courbe de gravure et la fréquence de transition à partir de laquelle la gravure devient à vitesse constante. Parce que les courbes de gravure n'étaient pas normalisées jusqu'en 1953, époque où l'on adopte partout la courbe RIAA, ce peut être un vrai casse-tête que de traiter les premiers disques électriques à moins de connaître la courbe particulière utilisée par une compagnie donnée à un moment donné, et dans certains cas ce furent des secrets de fabrication bien gardés. Heureusement, au début de l'ère des microsillons, alors que la courbe RIAA n'était pas encore adoptée et que beaucoup de gens écoutaient encore leurs disques 78t, on publia une littérature considérable sur les courbes de lecture des disques concernant non seulement les 78t et les microsillons américains, mais aussi leurs équivalents européens. McIntosh a publié, avec son préamplificateur C-8, une petite brochure comportant des graphiques de ces courbes, pendant que High Fidelity Magazine, à cette époque consacrait un tableau intitulé "Dialing your discs" à l'énumération des fréquences de transition, accompagnées des caractéristiques hautes et basses fréquences.**

De toute façon, une fois que j'ai déterminé une "interface" satisfaisante courbe de réponse-disque - un correcteur passif avec affichage de courbe a été développé à cet effet - je peux maintenant faire entrer en jeu les équipements élaborés au studio des Archives Rodgers and Hammerstein. L'un des plus importants est l'appareil Packburn pour supprimer les bruits transitoires, système en trois parties qui "étudie" les flancs du sillon et sélectionne le flanc le plus silencieux, élimine

* "440 A" américain

** Le tableau de HF Magazine ne passe en revue que les caractéristiques de gravure des microsillons pré-RIAA (N.D.L.R.)

I

les "pops" et les claquements et offre la possibilité de filtrer les hautes fréquences, tout cela sans détériorer le programme original. Le "Little Dipper" UREI ou le correcteur paramétrique Orban 622 - chacun jouant le rôle d'un filtre réjecteur - résolvent des problèmes comme ceux des ronflements 50-60/100-120 Hz, des bruits de ventilation, des grondements de la circulation etc... On peut aussi diminuer les infrasons modulés en fréquences, ainsi que les crépitements dûs à l'électricité statique et le bruit de surface de la gomme-laque. Le filtre réjecteur des harmoniques de la distorsion par intermodulation peut aussi être mis à contribution dans le processus de restauration... mais avec tact, discrétion et bon goût ! Tout cela avant et après corrections est stocké dans la mémoire du BADAP* et peut être constamment rappelé pour comparaison.

De nombreux 78t (et leurs transcriptions) ont souffert d'une perte des hautes fréquences dans les sillons intérieurs parce qu'ils étaient gravés avec un burin non chauffé. Cela est dû à la diminution décroissante de la vitesse linéaire dans le dernier quart du disque. Pour compenser cette perte, on utilisait un "compensateur de diamètre" couplé au graveur, en contrôlant sa réponse dans la zone des petits diamètres. Par exemple dans le cas de disques de 40cm, les pertes se manifestent vers 30 cm et atteignent 6 à 8 db pour le diamètre intérieur de 12,5 cm. Si on utilise la technologie du burin chauffé, cette correction n'est pas nécessaire - mais bien des graveurs anciens étaient utilisés jusque dans les années 50.

Lorsque le disque a été préparé mécaniquement et corrigé convenablement et que l'équipement pour le traitement du bruit a été intercalé dans la chaîne, il peut être transféré sur bande pour l'emmagasiner en archives. Actuellement, aux Rodgers and Hammerstein Archives, on utilise dans ce but une bande de Mylar de 6,35 mm, 2 pistes, à la vitesse de 19 cm par seconde.

Cela m'amène à la question du transfert des bandes anciennes aux fins d'archivage. La plupart de ces bandes sont à base d'acétate, elles peuvent être cassantes, déformées à cause d'un enroulement ou d'un stockage défectueux, et elles peuvent avoir été enregistrées à des vitesses et dans des configurations étranges : par exemple 47,6 cm/s, 4 pistes, monophoniques, unidirectionnelles. Nous avons aux Rodgers & Hammerstein Archives un équipement capable de résoudre de tels problèmes. Nous pouvons même traiter jusqu'à un certain point l'accroissement de hauteur du son qui peut résulter des batteries d'alimentation défectueuses à l'enregistrement. En tous cas j'exhorte vivement quiconque s'engage dans le transfert bande sur bande à prendre un soin extrême en adaptant l'azimut de la platine de lecture sur celui de l'enregistrement original, une opération relativement simple et qui peut vous épargner plus tard bien des déceptions en vous permettant de réaliser une bonne copie d'archives.

Bien des bandes que je reçois proviennent de disques acétate copiés avec une courbe inverse incorrecte. Packburn fabrique un système passif qui peut surmonter ces difficultés, le Pultec P.C.2 peut aussi

* *Analyseur de spectre à visualisation stéréo.*

I

être modifié dans ce but. Lorsque la bande d'archives restaurée a été réalisée, il est de la plus grande importance de faire apparaître sur la boîte les renseignements appropriés. Ils comprennent toutes les informations concernant le document original, la vitesse originale, la vitesse à laquelle le transfert a été effectué, les informations techniques, le nombre de pistes si c'est une bande, les dimensions de la pointe de lecture s'il s'agit d'un disque ou d'un cylindre, et les informations sur le prétraitement du son. En plus de cette documentation sur étiquette collée sur ou mise dans la boîte, la bande elle-même en comporte l'énoncé verbal entre chaque élément du programme. La durée précise est obtenue grâce à un chronomètre de bande Lyrec. Quand une bande à simple piste comporte un grand nombre de documents, chacun d'entre eux est chronométré, ceci en vue du jour où la recherche par microprocesseur et la procédure de "cue"* seront organisées dans le service public des Archives.

Dans le cas d'un document prêté, toutes les étiquettes de disques et des conteneurs, de même que toute la documentation écrite sont photocopiés en double, l'un pour le conteneur de la transcription, l'autre pour l'utilisation dans les cabines d'audition et de lecture des Archives Rodgers & Hammerstein. Lorsque la copie de conservation concerne des disques des Archives, cela est noté sur la boîte ou la pochette du disque ainsi que la date. Le journal de bord du laboratoire de restauration du son note régulièrement tous les travaux réalisés et les problèmes rencontrés.

L'un des grands problèmes du travail de restauration des documents sonores d'archives est celui du manque d'étiquettes correctes du matériel ou de toute autre forme d'identification. Ainsi nous possédons un cylindre de cire de 1901 provenant de la collection Mapleson d'enregistrements réalisés en public au Métropolitan Opera pour lequel on ne sait si le soprano du trio final de Faust est Melba ou Calvé. Dans les cas de ce genre, nous envisageons la possibilité d'utiliser la technique d'identification de la voix (ou "photo de la voix") comme moyen d'établir son identité par la comparaison de l'écoute de Melba et de Calvé.

Pour conclure, je dirai que cet article ne fait qu'effleurer la surface de ce qu'on doit apprendre sur la restauration du son. Il n'y a actuellement aucun recueil disponible des techniques de restauration qui résume ce qui a été acquis au long de ces années. J'espère que la publication de mon livre dans un avenir proche, remédiera à ce manque manifeste, à une époque où la restauration devient plus importante que jamais, en particulier en vue des rééditions commerciales des documents originaux d'avant 1948.

TOM OWEN, INGÉNIEUR DU SON

Traduction, adaptation :

M. MONNERAYE

* Recherche rapide d'un élément de la bande.

Leda

LEDA, la base nationale de données des phonogrammes et des vidéogrammes comporte actuellement en mémoire 52 000 références correspondant à plus de 500 000 accès et représentant plus de 30 mois de Dépôt Légal, de 1983 à décembre 1985.

Les étapes

1983, une maquette de mille phonogrammes est en démonstration. En janvier 1985, la base est présentée pour la 3^e fois au Midem : elle couvre alors sans lacune le Dépôt Légal d'une année complète et s'est ouverte aux vidéogrammes.

L'outil de production s'est amélioré par l'écriture de programmes spécifiques et complémentaires. Les critères d'interrogations se sont multipliés.

L'instrument est mis sur serveur en mai, et devient accessible au public par l'intermédiaire du SUNIST (Serveur Universitaire National pour l'Information Scientifique et Technique). On peut accéder à la version Videotex de la base, baptisée LEDA, par un code personnel d'accès et un contrat avec le Serveur.

D'autres documents déposés à la Phonothèque Nationale sont entrés dans le système notamment les multi-media.

Afin d'atteindre le grand public, une version « Kiosque » de LEDA est mise au point par le Département : elle associe la Société Viatel à la conception graphique et conviviale.

En janvier 1986, LEDA est encore présente au Midem mais sous deux formes :

- La base complète couvrant deux années et demie du Dépôt Légal des phonogrammes et une année et demie de celui des vidéogrammes avec d'autres critères d'accès : numéros de référence commerciale, mots clés du titre.

- La base « Actualité » signalant les six derniers mois du Dépôt Légal des phonogrammes, au tarif « Kiosque ». Cette nouvelle version est disponible dès maintenant pour chaque particulier détenteur d'un Minitel. Les

vidéogrammes seront également accessibles au tarif « Kiosque » très prochainement. Seront intégrés les films cinématographiques, les documents anciens, les acquisitions et les documents inédits et multi-media.

L'outil de production sera lui-même réformé et renforcé. Ainsi, la base LEDA professionnelle pourra s'enrichir de nouveaux critères et profiter de procédures d'interrogation plus souples.

L'outil

Constituée à partir du progiciel documentaire Textio dont une version propre a été écrite à cette effet, LEDA respecte les normes de description internationales I.S.B.D. (International Standard Bibliographic Description) et le format InterMarc révisé, ce qui la rend compatible avec les Bases de données étrangères en Unimarc. Elle est actuellement implantée sur un ordinateur DPS 8 du SUNIST à l'Isle-d'Abeau.

La méthode

Afin d'informer avec rapidité, il est de l'intérêt du producteur ou du distributeur d'effectuer son dépôt au moment ou mieux avant la mise en distribution immédiate. LEDA pourra alors jouer un rôle promotionnel non négligeable et informer sur la disponibilité immédiate du produit dans sa version Kiosque.

De même, afin de suivre le rythme de la production déposée, il a été retenu que la source d'information serait constituée par le document lui-même : la qualité de LEDA dépend donc de l'exactitude des informations fournies par le producteur ou l'éditeur.

Pour qu'elle serve les besoins réels d'un public aussi large que varié, il a paru nécessaire de fournir deux types de produits à partir d'une saisie à la source aussi riche que possible.

LEDA professionnelle : cumulative, multi-critères, portant sur tous les supports conservés par la Phonothèque.
LEDA kiosque : signalant les six derniers mois de la production phonographique et vidéographique.

Leda « professionnelle »

- Cette base est **cumulative** : les notices qui ont été saisies resteront dans LEDA même si les documents décrits ne sont plus disponibles dans le commerce.

- Cette base est **multi-critères** : dix accès différents et associables entre eux permettent de sélectionner les notices décrivant les phonogrammes ou les vidéogrammes. Ils rendent compte du contenu intellectuel ou artistique des documents mais aussi de leurs caractéristiques techniques, de leurs conditions d'enregistrement et de leur statut juridique ou commercial.

- Cette base est **fiable** : la cohérence de l'ensemble des informations fournies est assurée par un certain nombre de fichiers normalisés. Les formes diverses, fautives, imprécises ou traduites, que portent les divers documents sont complétées et harmonisées par des formes de référence réunies et consultables dans des fichiers d'autorité.

Ces fichiers normalisés regroupent :

- les titres d'œuvres,
- les noms des personnes physiques,
- les noms des personnes morales (groupes, ensembles...),
- les noms des producteurs, des éditeurs, des distributeurs...,
- les intitulés des marques ou labels.

LEDA professionnelle donne accès à trois bases : deux décrivent des documents :

- base Son (disques, cassettes, compacts),
- base Vidéo (commerciale et institutionnelle),

une donne des renseignements et permet d'obtenir des informations précises sur les interprètes, les auteurs, les œuvres... :

- base Renseignements.

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION RÉGIONALE

de Rhône-Alpes

Monsieur Cécil GUITART
Chargé de Mission pour
le Livre et la Lecture

A LYON, le 9 février 1983

OBJET : Phonothèque Régionale.

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du groupe de travail
"Phonothèque Régionale", qui se tiendra à la :

Direction Régionale des Affaires Culturelles

23, rue Roger Radisson

69322 LYON CEDEX 05 - Téléphone : 16 (7) 825.29.72.

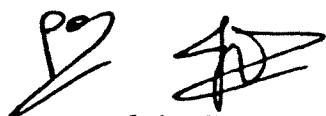
LE JEUDI 17 FEVRIER 1983 A 14 H 00

Ordre du jour :

Après rapport introductif de Jean-Pierre MARCHIVE.... élaboration du projet.

Cordialement vôtre,

Le Chargé de Mission pour le Livre,



Cécil GUITART.

POUR UNE PHONOTHEQUE REGIONALEcompte rendu de la réunion du 7 janvier 1983

Participaient à cette première réunion, organisée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles par Cécil GUITART, Chargé de Mission pour le Livre, en présence de Monsieur Jean-Marie DAUDRIX, directeur de la Discothèque de France :

Sylviane LANGE (Grenoble)
 Jean-Claude FOULON (Grenoble)
 Monsieur ROCHER (Lyon)
 Madame WEBER (Lyon)
 Monsieur CORNELOUP (Lyon)
 Mademoiselle THILLET (Valence)

Excusés : Monsieur ABRY (Université de Grenoble), Monsieur LAURENT (Musée Dauphinois), Monsieur MARCHIVE (audio-visuel Grenoble).

La convention de développement culturel signée entre le Ministère de la Culture et la Région Rhône-Alpes, prévoit la mise en place d'une Phonothèque Régionale dont le principe repose sur l'idée de conserver et de promouvoir le patrimoine sonore de la région. Il convient avant de mettre en oeuvre ce projet d'évaluer les ressources, de réfléchir sur les projets déjà avancés par la Discothèque de France et par l'A.F.A.S. (Association Française d'Archives Sonores).

1. INVENTAIRE DES RESSOURCES SONORES ET AUDIO-VISUELLES

Un tour de table permet de se faire une première idée des ressources.... Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif mais d'un premier déblayage.

La Bibliothèque de Lyon dispose d'un fonds de près de 10.000 disques neufs, celle-ci ayant, dès le début de la création de la discothèque, acheté les disques en double exemplaire et conservé un exemplaire d'archive ; la salle de documentation régional de ce même établissement dispose aussi de bandes sonores. A Grenoble, on signale une collection importante au Musée Dauphinois, dans les discothèques, Maison de la Culture et Conservatoire, un fonds important de disques "hors-circuit" ainsi que de cassettes réalisées localement à partir de spectacles.

A Valence, création d'une discothèque de prêt et vidéothèque dans la nouvelle bibliothèque (5.000 disques pour démarrer) un fonds au Conservatoire et une discothèque-chanson à la M.J.C. Il faut noter aussi des collections sonores à Annecy, St-Etienne, dans les Conservatoires de la région, dans les Maisons de la Culture, les Universités, les Archives, les Musées, les radios, la TV FR 3, ainsi que dans certains comités d'entreprise. Cette liste non exhaustive débouche sur l'idée d'un premier inventaire plus systématique.

2. LE PROJET DISCOTHEQUE DE FRANCE

Jean-Marie DAUDRIX présente le projet pour la création de services d'information et de documentation phonographiques (S.I.D.P.).

...../.....

-2-

La Discothèque de France s'est préoccupée du prêt public (consommation culturelle) mais simultanément se pose le problème de la conservation.... Certes, il existe une phonothèque nationale.... mais on ne saurait se satisfaire de son existence pour libérer à bon compte la conscience des professionnels sur cette question. La phonothèque est à Paris, sa capacité limitée ; face aux réalités de la décentralisation, il n'est pas malvenu d'évoquer une décentralisation des préoccupations des phonothécaires. L'idée, très encouragée par la Direction du Livre, est de susciter à partir des services de prêt, une mission de conservation du patrimoine sonore.

Cette mission doit se traduire par la mise en place d'un organisme souple dans chaque région.... Ce service devant être implanté dans le lieu présentant les meilleures conditions d'accueil et pas forcément (sans l'exclure) la capitale régionale

Ce service régional d'information et de documentation phonographique s'adresse aux professionnels, au public spécialisé, se présente sous la forme de collections de documents sonores et audio-visuels : fonds de culture générale - patrimoine sonore universel. Obligatoirement sélectif, de tels fonds trouveront une complémentarité dans des bonnes relations avec les autres services régionaux ainsi qu'avec la phonothèque nationale.

Immédiatement la Discothèque de France est en mesure de fournir son fichier d'enregistrements sélectionnés, soit plus de 12.000 fiches ; ce catalogue s'enrichit de 2.000 nouveaux enregistrements par an. Il se présente aussi sous la forme d'un fonds original à caractère local. Ce fonds vise une exhaustivité qui puisse faire de lui une référence parfaite pour les autres services régionaux. Il se présente encore sous la forme de collections de périodiques, d'usuels, ayant trait à la phonographie, à la vie musicale, à la documentation audio-visuelle.

Si ce projet est retenu, il convient de rechercher avec la D.R.A.C. et la Région, la meilleure implantation possible ; il convient, en outre, pour le démarrage de demander une prise en charge importante au Ministère de la Culture.

3. LE PROJET DE L'A.F.A.S.

L'Association Française des Archives Sonores a réfléchi sur le projet de phonothèque régionale en ces termes :

Pour cette association, il faut réaliser un équilibre entre 2 exigences également importantes :

- celle de maintenir, développer et faire connaître les fonds locaux dispersés qui représentent les forces vives de la recherche sur le terrain. (vie culturelle locale).
- celle de favoriser des concertations au niveau régional et national pour assurer une meilleure conservation et une meilleure exploitation scientifique.

Entre ces 2 exigences, pas de contradiction technique puisque la copie permet aisément la conservation.

L'A.F.A.S. propose dans chacune des régions, sous l'égide des instances régionales une phonothèque régionale ayant pour vocation de regrouper les richesses du patrimoine sonore régional. Il s'agit d'une institution disposant de locaux, de personnel spécialisé relevant d'un statut national financée par un montage associant les instances régionales et nationales (Conseils régionaux, Affaires Culturelles, FIC).

...../.....

4. DEBAT

Cécil GUITART constate dans ces deux projets des impératifs contradictoires or : au niveau d'une région on ne peut saupoudrer.... il faut donc réunir ces 2 projets en un seul. Il faudra savoir composer avec l'ensemble des contradictions que ces 2 projets font naître.... mission de conservation, de documentation et d'étude, d'animation, de formation. On a, d'un côté, (Discothèque de France) un service de mission (souple) intégré dans un équipement déjà existant offrant des conditions d'accueil. Cette formule est préférable, plus réaliste à la seconde ; création d'une institution régionale.... avec un personnel national. (Pourquoi national ?)

Au niveau du champs d'activité, il faudra "ratisser large" musique - archives - radios - bibliothèques - action culturelle.

Pour Jean-Claude FOULON, il faut penser en terme d'espace de territoire : un projet, une équipe, un terrain, plutôt qu'en terme d'institution -du moins pour l'instant-.

Il faut faire un travail d'étude, de coordination, de mise en relation. Il faut s'appuyer et valoriser les richesses des institutions existantes plutôt que de créer, à priori, à côté une nouvelle institution.

Le débat s'oriente vers la nécessité de définir un programme d'action et de délimiter le terrain d'application.

Le programme : 3 directions de travail.

1. L'inventaire : (inventaire des ressources, publications de cet inventaire organisation de la documentation sonore et audio-visuelle dans chaque institution afin de faciliter la coopération).

2. La sensibilisation : information - sensibilisation - formation technique auprès des décideurs - des médiateurs - des professionnels.

3. L'animation : expositions - promotion - conseils et aides à la création des médiathèques.... enfoncez le clou.

Le terrain d'application :

- Les 8 départements de la région
- Tous les supports sonores et audio-visuels
- L'ensemble des institutions culturelles éducatives et lieux pouvant conserver et utiliser la documentation sonore.

L'implantation du service :

Pour Jean-Marie DAUDRIX, de préférence une bibliothèque publique, pas forcément dans la capitale régionale .

La structure et ses moyens :*Faut*

Il pense à une association 1901, disposant d'un professionnel, rompu aux problèmes de la conservation et diffusion de la documentation sonore : profil type discothécaire-phonothécaire, recruté sur une mission dont il faut préciser et affiner le contour, ayant un budget de fonctionnement lui permettant de travailler efficacement (de l'ordre de 150.000 Francs).

Budget possible : coût poste : 150.000 F. ; activité 150.000 F. ; soit : 300.000 F. pouvant être répartis de la manière suivante : Région : 100.000F. (sur avenant à la convention culturelle) ; Etat 200.000 F. répartis en un emploi culturel (50.000 F.) ; Direction du Livre (achat disques 100.000 F.) Direction Musique/Phonothèque Nationale (50.000 F.). La collectivité accueillant le service, fournit les locaux et l'infrastructure administrative.

PROCHAINE REUNIONLE JEUDI 17 FEVRIER 1983 A 14 H 00 A LA D.R.A.C.

pour affiner le projet et son montage : alimenter encore la réflexion....
Prévoir un rapport introductif de Jean-Pierre MARCHIVE.

MUSEE DAUPHINOIS

VILLE DE GRENOBLE

ANCIEN COUVENT
DE SAINTE-MARIE-D'EN-HAUT30 RUE MAURICE-GIGNOUX
38031 GRENOBLE CEDEX
TEL. (76) 87.66.77PHONOTHÈQUE DU MUSÉE DAUPHINOIS

Commencée de façon empirique à partir de travaux de Charles Joisten antérieurs et postérieurs à 1971, la Phonothèque du Musée Dauphinois a rassemblé dans un premier temps les documents recueillis lors des enquêtes préalables à l'élaboration des Expositions telles que : «Gens de là Haut», «les Colporteurs-Fleuristes de l'Oisans», «Enfants des Montagnes», «La Main du gantier».

Par la suite le Musée s'est trouvé partenaire dans la collecte et la conservation des matériaux sonores enregistrés lors de deux actions thématiques programmées par le CNRS/Rhône-Alpes sous le titre de «Archives Vivantes et Ethnotextes» pour l'une et «l'observation du changement dans les communes rurales de montagne en difficulté» pour l'autre.

Parallèlement à ces actions, des travaux de recherche entrepris dans le cadre du Conseil Scientifique du Parc du Vercors ont permis d'enregistrer des données concernant deux régions du Vercors :

La Région de Rochebinard (Royans) et, récemment, la Commune de Gresse (Trièves).

Signalons pour mémoire que ces deux campagnes d'enquête (comme toutes les enquêtes menées par le Musée Dauphinois) ont donné lieu à des opérations de restitution aux deux communes concernées sous des formes diversement adaptées à chaque cas.

Enfin, dans la recherche prévue pour l'exposition 1982-83, «Le Roman des Grenoblois», une collecte de «mémoire urbaine» a été commencée dès janvier 1981, qui a pris place dans la phonothèque sous la forme de cinquante-neuf bandes magnétiques enregistrées en 9,5 cm/s. et représentant un total de vingt-neuf heures trente d'écoute.

Ces documents ont donné lieu à trois types de fichage : 1 fiche concernant la personne enquêtée (fiche informateur), 1 fiche d'analyse thématique détaillée avec repérage au compte-tour, 1 dossier concernant la transcription littérale de l'enquête.

Cet ensemble d'archivage est d'ailleurs exemplaire du traitement appliqué aux quelque six cents bandes contenues à ce jour sur les rayons, excepté toutefois ce qui concerne la transcription littérale qui n'est faite, pour la majorité du stock, qu'à mesure des besoins de l'utilisation des enregistrements.

Au stock phonographique constitué dans le cadre du Musée et des diverses collaborations évoquées plus haut, s'ajoutent des dons ou des dépôts venant de personnes privées qui voient de plus en plus dans la Phonothèque du Musée Dauphinois un lieu de conservation assuré d'une certaine pérennité, si bien que, toute dénuée de structure qu'elle soit encore, elle apparaît sur le plan régional comme l'ensemble le plus important en matière d'anthropologie.

En effet, la Phonothèque du Musée Dauphinois qui est membre en tant que Musée Dauphinois, de l'Association Française d'Archives Sonores, n'est pas située de façon officielle dans la mesure où aucun poste, si ce n'est épisodiquement, n'est affecté à cette charge.

Or l'intérêt grandissant de ce service et les demandes nombreuses qu'il suscite va inévitablement poser le problème de son extension et peut-être de son insertion dans le concert des phonothèques régionales.

Un mot pour finir sur les dernières perspectives de développement. Elles se situent pour une grande part dans le contact déjà entretenu depuis quelques années avec l'U.F.R. de dialectologie de la Faculté des Lettres de Grenoble, dans la mesure où un dépôt important viendra prochainement y enrichir la représentation des parlers locaux.

Enfin, en attendant le don promis de la collecte personnelle des phonogrammes de Charles Joisten, un gros effort est fait actuellement en collaboration avec l'équipe de la Revue qu'il dirigeait : «Le Monde Alpin et Rhodanien» pour mener à bien la transcription musicale des 40 bandes représentant un certain trésor de chansons et musiques traditionnelles de la Région Rhône-Alpes.

La phonothèque du Musée s'est enrichie durant l'année 1983, de deux cent cinquante phonogrammes de trente minutes ce qui porte le stock actuel à 850 bandes magnétiques et pose même de sérieux problèmes de magasinage.

- 1983 a vu en effet l'arrivée dans nos collections de la première tranche du dépôt promis dès 1982 par le Centre de dialectologie de l'Université des Lettres, soit plusieurs séries d'enquêtes à caractère linguistique et ethnolinguistique d'une grande valeur scientifique, ayant fait l'objet de thèses ou de mise en Atlas.

- L'accueil de ces matériaux a exigé une «normalisation» consistant en une copie systématique des bandes et à une analyse du contenu consigné sur fiches.

- Autre entrée à la phonothèque : les enquêtes réalisées, en collaboration avec le PNRV, sous le titre général : «Mémoire orale du Vercors» ; cette collecte a fait l'objet d'une restitution à son terrain d'origine sous forme de montages sonores diffusés à Grésse en Vercors, puis à Pont en Royans, sous le Muséeotente Musée Dauphinois au cours de l'été 1983.

Enfin, le colloque «Muséologie Nouvelle et Expérimentation Sociale» qui s'est tenu à Grenoble en novembre dernier, nous a permis de recueillir sur le vif les interventions de personnalités françaises et étrangères compétentes dans un domaine qui nous est particulièrement cher.

Mais l'événement marquant de notre petit département aura été la mise en route du fichier-matière, effectué à partir du fichier d'analyse thématique ; un tel outil - dont l'élaboration représente un gros travail puisqu'il groupera sous divers mots- clefs le résultat de treize années de collecte - s'avère aujourd'hui indispensable pour la consultation et l'exploitation de nos archives orales. Et nous souhaitons que sa publication ultérieure sous forme de catalogue contribue à faciliter la recherche de tous ceux qui travaillent sur le patrimoine ethno-historique de notre région.

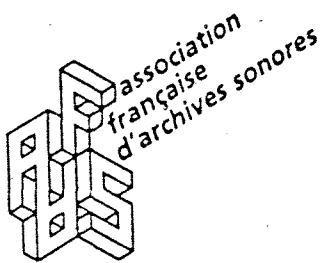
Décembre 1983.

Aime LAURENT,

responsable du service.

ATTENTION !

Le 5 janvier 1985, lancement du "Questionnaire" pour le second Répertoire des collections sonores et vidéographiques en France. Près de 4.000 questionnaires ont été envoyés. Toutefois si vous ne l'avez pas reçu ou si vous connaissez l'existence d'une collection accessible, demandez-le à l'A.F.A.S., au secrétariat de l'Association.



PARIS, le 7 janvier 1985

Madame, Monsieur,

L'Association française d'archives sonores, créée le 2 février 1979 à Paris, a estimé nécessaire de procéder à la deuxième édition du répertoire des collections sonores et vidéographiques, éditées ou non, conservées en France et accessibles au public.

Le premier inventaire que l'A.F.A.S. avait constitué en 1980-1981 était paru dans SONORITÉS n° 3, en décembre 1981. Il ne prenait en compte que les collections d'enregistrements sonores. Il s'est confirmé depuis 1981 que rares sont les institutions publiques ou privées qui ne conservent que des phonogrammes; au contraire, elles ont étendu leur vocation aux vidéogrammes. De même, les chercheurs, les collecteurs ont recours aux deux procédés lorsqu'ils enregistrent l'oralité.

Le questionnaire que nous vous envoyons aujourd'hui concerne des collections — c'est-à-dire un ensemble de documents existant de façon permanente quel que soit le volume de la collection considérée — accessibles à un public même si cet accès est limité et ce public réservé.

Il nous est apparu évident que face à l'importance prise par les documents sonores et vidéographiques dans la vie quotidienne et la recherche actuelle, ce répertoire devait être automatisé et à moyen terme constituer une base de données. Pour cette raison, le questionnaire qui vous est adressé se présente sous une forme normalisée, chaque rubrique devant être scrupuleusement remplie, afin de garantir le sérieux de la future base.

Vous ne pouvez que reconnaître l'intérêt d'un tel répertoire qui ne peut être réalisé qu'avec votre concours. Nous comptons sur votre collaboration active pour cette seconde enquête dont l'ampleur dépasse de beaucoup la précédente.

En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations

Marie-Rose SIMONI

Présidente de l'AFAS

N.B. Si vous avez besoin d'informations particulières au regard de ce répertoire, vous pouvez contacter Mlle Sabine MOINET, en téléphonant au 261.82.83 poste 660, ou en écrivant à l'AFAS, 7 rue de Louvois, 75002 PARIS.

P.S. Le questionnaire pour le Répertoire des collections sonores et vidéographiques en France est un document vous présentant l'AFAS.

Siège de l'Association : 2, rue de Louvois, 75002 PARIS - Tél. : 261.82.83 poste 560.

Questionnaire à retourner

à Annie Olivier

100000
 100000

INVENTAIRE DES COLLECTIONS SONORES

* NOM DE LA COLLECTION: _____

* STATUT JURIDIQUE : _____

* ADRESSE DE LA COLLECTION : RUE :
 N° : COMMUNE :
 CODE POSTAL :
 TELEPHONE :

* DETENTEUR DES DROITS : _____
 (eventuellement)

* CONDITIONS DE CONSULTATION:

- . Accès libre :
- . Sur rendez vous :
- . Accès réservé :

* CONDITIONS DE COMMUNICATION:

- . Prêt de copies :
- . Prêt de l' original :

* PERIODE COUVERTE PAR LA COLLECTION:

- . année de début:
- . année de fin(s 'il y a lieu) :

* RYTHME D'ACCROISSEMENT : _____

* OBSERVATIONS ;

* COOPERATION AVEC D'AUTRES SERVICES CULTURELS (musée , biblio. ...):

DESCRIPTION TECHNIQUE

	Nombre de disques 78 t	Disques microsilons		Bandes son (en heures) et en nombres
		45t	33t	
PHONOGRAMMES EDITES :				
<u>Musicaux</u> musique classique musique ethnique variétés autres <u>Parlés</u> Autres				
PHONOGRAMMES NON EDITES :				
<u>Parlés</u> enregist. de manif. (spectacle, chant) interviews témoignages histoires de vie <u>Musicaux</u> ethnomusicologie mus . tradition. variétés autres				

AUTRES : - montages audiovisuels ;

- films , autres ...

Art. 368. (L. n° 70-643 du 17 juill. 1970, art. 23) Sera puni d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 2.000 à 60.000 F. ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura volontairement porté atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui:

1°) en écoutant, en enregistrant ou transmettant au moyen d'un appareil quelconque des paroles prononcées dans un lieu privé par une personne, sans le consentement de celle-ci;

2°) en fixant ou transmettant au moyen d'un appareil quelconque, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé, sans le consentement de celle-ci.

Lorsque les actes énoncés au présent article auront été accomplis au cours d'une réunion au vu et au su de ses participants, le consentement de ceux-ci sera présumé.

Art. 369. (L. n° 70-643 du 17 juill. 1970, art. 23) Sera puni des peines prévues à l'article 368 quiconque aura sciemment conservé, porté ou volontairement laissé porter à la connaissance du public ou d'un tiers, ou utilisé publiquement ou non, tout enregistrement ou document, obtenu à l'aide d'un des faits prévus à cet article.

Art. 370. (L. n° 70-643 du 17 juill. 1970, art. 23) Sera puni des peines prévues à l'article 368 quiconque aura sciemment publié par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne, sans le consentement de celle-ci, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention. Les poursuites seront exercées dans les conditions prévues à l'article 369, deuxième alinéa.

Art. 372. (L. n° 70-643 du 17 juill. 1970, art. 23) Pour toutes les infractions prévues aux articles 368 à 371, la tentative du délit sera punie comme le délit lui-même. Dans les cas prévus aux articles 368 à 370, l'action publique ne pourra être engagée que sur plainte de la victime, de son représentant légal ou de ses ayants-droit. Dans les cas visés à l'article 368, le tribunal pourra prononcer la confiscation du matériel ayant servi à commettre l'infraction. Dans les cas visés aux articles 368 et 369, il pourra prononcer la confiscation de tout enregistrement ou document obtenu à l'aide d'un des faits prévus à l'article 368. Dans les cas visés à l'article 370, il pourra prononcer la confiscation du support du montage. Dans les cas visés à l'article 371, il prononcera la confiscation des appareils ayant fait l'objet d'une des opérations énumérées par cet article en l'absence d'autorisation.

L'oeuvre protégée

Article 3 : Sont considérés notamment comme oeuvres de l'esprit au sens de la présente loi : les livres, brochures et autres écrits littéraires, artistiques et scientifiques; les conférences, allocutions, sermons, plaidoiries et autres oeuvres de même nature; les oeuvres dramatiques ou dramatico-musicales; les oeuvres chorégraphiques et les pantomimes dont la mise en oeuvre est fixée par écrit ou autrement. Les compositions musicales avec ou sans paroles; les oeuvres cinématographiques et celles obtenues par un procédé analogue à la cinématographie; les oeuvres de dessin, de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure, de lithographie; les oeuvres photographiques de caractère artistique ou documentaire et celles de même caractère obtenues par un procédé analogue à la photographie; les oeuvres des arts appliqués; les illustrations, les cartes géographiques; les plans, croquis et ouvrages plastiques relatifs à la géographie, à la topographie, à l'architecture et aux sciences.

L'auteur protégé

Article 1 : L'auteur d'une oeuvre de l'esprit jouit sur cette oeuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial, qui sont déterminés par la présente loi.

L'existence ou la conclusion d'un contrat de louage d'ouvrage ou de service par l'auteur d'une oeuvre de l'esprit n'emporte aucune dérogation à la jouissance du droit reconnu par l'alinéa premier.

Article 2 : Les dispositions de la présente loi protègent les droits des auteurs sur toutes les oeuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination.

Article 4 : Les auteurs de traductions, d'adaptations, transformations ou arrangements des oeuvres de l'esprit jouissent de la protection instituée par la présente loi, sans préjudice des droits de l'auteur de l'oeuvre originale. Il en est de même des auteurs d'anthologie ou recueils d'oeuvres diverses qui, par le choix et la disposition des matières, constituent des créations intellectuelles.

Les exceptions

Article 41 : Lorsque l'oeuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire :

- 1°) les représentations privées et gratuites effectuées exclusivement dans un cercle de famille;
- 2°) Les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, à l'exception des copies des oeuvres d'art destinées à être utilisées pour des fins identiques à celles pour lesquelles l'oeuvre originale a été créée;
- 3°) Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source : - les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées;

CONSERVATION DES DOCUMENTS SONORES

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIES

- PICKETT (A.G.) , LEMCOE (M.M.) .- Preservation and storage of Sound recording .- Washington :Library of Congress, 1959.

-FEDERATION INTERNATIONALE DES BIBLIOTHEQUES . Congrès (1. Paris ; 1967.- Compte -rendu du Pmrier congrée Mondial des Phonotèques.- Paris: Bibliothèque Nationale , 1970.

-UNION EUROPEENNE DE RADIODIFFUSION DE BRUXELLES.Centre Technique.- Conservation des bandes magnétiques et des films cinématographiques .- Bruxelles: U.E.R. ,1974 .

-BOUTHIER (F.) .- La Conservation des documents d' enregistrements sonores et d' informatique .- Paris: I.N.T.D.,C.N.A.M.,1976 .

- DECOLLOGNE (Roger) .- La Phonothèque Nationale , vingt ans d'évolution , 1940 - 1960 .- Paris: Bib.Nationale .

-Conservation in the library : a handbook of use and care of traditional and no. traditional materials / ed. by Susan Garretson Swartzburg. - London : Aldwych Press, 1983 .

-Analyse et conservation des documents sonores et graphiques / Centre de Recherche sur la conservation des documents ; C.N.R.S. .- Paris : CNRS , 1984 .- Bibliographie très importante . ISBN =2-222 -3419-1

-HILDESHEIMER (Françoise) .- Les Archives ...pourquoi? comment ?.- Paris : ed. de l'Erudit , 1984 .

-ORAL en boîte : guide pratique pour la collecte des documents sonores et leur conservation / Claude Gendre et Jean Marc Fontaine .- Paris: A.F.A.S. .- Bibliogr. .- ISBN = 2-90534-00-1

-SMART (James R.) .- Radio Broadcasts in the Library of Congress, 1924 - 1941 , a catalog of recordings .- Washington : Library of Congress 1982 .

-Sélection in the sound archives / ed. by Helen P. Harrison, 1984 .- ISBN =09-46475 -02 4

-Sound ARchives : a guide to their establishment and development / International Association of Sound Archives ; ed. by David Lance .- Milton Keynes : I.A.S.A. , 1983

N° spécial de : "Phonographic Bulletin " , n° 4 , 1983
ISBN = 0 946475 01 6

.../...

- MASON (Elisabeth B.) .- The Oral History of Columbia University.-
New - York : Oral History Research Office , 1979 .

-LIBRARY AND MUSEUM OF THE PERFORMING ARTS (New - York) .- Dictionary
catalog of the Rodgers and Hammerstein Archives of Recorded Sound .-
Boston : G.K.Hall ,1981 .- ISBN = 0 8161 0359 3

-UNIVERSITY BLOOMINGTON , INDIANA UNIVERSITY . Archives of Traditional
music .- A Catalog of Phonorecordings of music and oral data .-
Boston : G.K. Hall , 1975 .

- Archives Nationales du Film de la Télévision et de l'enregistrement
sonore au Canada : inventaire des collections / sous la direction de
Jean Quenette .- Ottawa / Archives Publiques , 1983 .

-DAUDRIX (J.M.) .- La Discothèque de France: une aventure culturelle
le .- Paris : Discothèque de France ? 1983 .

- BIJAOU (Rémi) .- Guide juridique de la discothèque .- Paris :
Transaction Press , 1983 .

-MIQUEL (Pierre) .- Histoire de la radio et de la télévision .-
Paris : Librairie Académique Perrin , 1984.- Nouvelle ed.

-CHANG KYE (J . Eddy) .- Le Copyright ou droit d' auteur .-
(Maurice) : ed. Semet, 1983

- Challenges to copyright and related rights in the European Community
by Gillian Davies and Hans Hugo Von Rauschern .- ESC Publishing ,1983 .

- HANUS (J. Cl.) .- Le Compact disc / J.Cl. Hanus et C. Pannel .-
Paris : ed. Techniques et Scientifiques françaises , 1984 .

PERIODIQUES, ARTICLES , RAPPORTS ...

-BERTRAM (H.Neal) .- Kinetics of the humid aging of magnetic recording
tape . in : "I.E.E.E. Transactions on magnetics" , vol. MAG 18, n°5,
sept.1982 , p. 993 - 999 .

- BERTRAM (H. Neal) .- The Print ^{Trough} phenomenon .- In : "Journal of the
Audio Engineering Society " , vol. 28 , n°10 , 1980

-CUDDIHY (Edward) .- Aging of magnetic recording tape .-In : "I.E.E.E.
Transactions on magnetics" vol. MAG 16 , n°4 , 1980 , P. 558-568

-Oral history , the role of the Archivist , oral history and archives.
-In: Phonographic Bulletin , n° 37 (nov.1983)

-SCHULLER (D.) .- Lagerung und Konservierung von schallträgern .-
In : " Das Schall Archiv " , NR3 , avril 1978 , (n° spécial)

- CASTELLANI (C.) .- Archives audiovisuelles : objectifs et missions .-
In: " La Gazette des Archives , n° 111 , 1980 , p. 335-354 .
- Le Patrimoine français audiovisuel / Association des Archivistes Français .- Paris : Ass. des Archivistes , 1981 .
N° spécial de la Gazette des archives .- ISSN = 00165 - 522
- CHESNAIS (Pierre) .- Projet de loi français relatif aux droits d' auteur .- In : " Phonographic Bulletin " , n°41 , mars 1985 .
- Conférence sur archivage des bandes magnétiques par Neal Bertram Ampex Corporation , sept. 1983 .- Paris : AFAS , 1983 (photocopie à demander à l' AFAS) .
- CONGRES INTERNATIONAL DE L' IASA . (Salzburg , 1979) .- The establishment of international re-recording standards by W. Storm
- Vidéodisque : bimensuel de l' actualité du vidéodisque et des communications vidéo /dir. François deValence .- N°1 (1985) - .-Paris:A . Jour , 1985 .- ISSN = 0762 - 3526 .
- Câble : bimensuel d' actualité de la vidéocommunication interactive / dir. François de Valence .- N° 1 (1983 , juil.) - .-Paris :Câble, 1983
- Problèmes audiovisuels .-N°1 (mai , 1981) - n°24 (mai , 1985) .- Paris : doc. française, 1981 .
devient : " dossiers de l' audiovisuel .- (mai , 1985)
- Journal of the Audio Engineering Society / ed. by R.O.Fehr .- N°1 (1952 New-york : A.E.S. , 1952 .- ISSN = 0004 - 7554
- Phonographic Bulletin / International Association of Sound Archives .- N° 1 (1971) - .- London : IASA , 1971 .- ISSN = 0253 - 004x
3 n° par an .- Index cumulatif 1971 -1984
- Sonorités : bulletin de l' association française d archives sonores .- N° 1 (1980) - .- ISSN = 0248 - 1227 .
- A.R.S.C. : bulletin .- N° 1 (1969) - .- NEW - York : ARSC , 1969
- A.R.S.C. : journal .- N) 1 (1967) - .- New - york : ARSC , 1967

QUELQUES ADRESSES UTILES

Association Animation des Musées Rhône-Alpes

4 place des Ormeaux
26 000 Valence
Tél. 75 43 93 00 poste 1345

Association des Musées et des Centres pour le Développement de la Culture Scientifique et Technique et Industrielle : A.M.C. S.T.I .

48 rue Saint Lambert
Paris , 15°
Tél. 45 33 72 60

Canthiothèque

55 rue Raymond Lasserand
75 014 Paris

Direction des Musées de France , inspection des musées

34 quai du Louvre
74 041 Paris cedex 01
Tél. 42 60 39 26

Groupe d' Etude Historique sur la radiodiffusion : G.E.H.R.A.

D 30 720 rue du Commandant Mouchotte
75 014 Paris

Organisation Internationale de la Propriété Industrielle : O.M.P.I.
SACEM

225 avenue Charles de Gaulle
92521 Neuilly-sur Seine

Syndicat National de l' Edition Phonographique : S.N.E.P.

55 avenue de Villiers
75 017 Paris

